

RAPPORT 2017 SUR LA SANTÉ, SÉCURITÉ ET DURABILITÉ D'IAMGOLD



Événement sportif pour les jeunes à Brokopondo, au Suriname, parrainé par IAMGOLD.



Jardins de Marganta : des femmes d'Essakane génèrent des revenus grâce aux jardins maraîchers, une initiative financée par IAMGOLD.

RAPPORT 2017 SUR LA SANTÉ, SÉCURITÉ ET DURABILITÉ D'IAMGOLD

Les priorités et la performance de 2018 d'IAMGOLD en santé, sécurité et développement durable sont communiquées dans notre rapport Global Reporting Initiative (GRI) en ligne. Nous avons inclus un message de notre président et chef de la direction, Stephen J.J. Letwin, et une mise à jour de nos cibles et réalisations pour 2017 et 2018.

MESSAGE DU PRÉSIDENT **1**

CIBLES ET RÉALISATIONS **3**

GRI ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION **4**

NORMES ÉCONOMIQUES **17**

NORMES ENVIRONNEMENTALES **29**

NORMES SOCIALES **57**

2017 MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2017 était une année de transformation pour IAMGOLD, puisque nous avons atteint des étapes importantes qui ont donné lieu à une croissance majeure à nos projets de mise en valeur. Grâce aux résultats prometteurs des études de pré-faisabilité de nos projets Côté Gold et Boto, IAMGOLD est en bonne position pour réaliser une croissance de production considérable dans un avenir rapproché. Outre notre éventail de projets, nous sommes engagés à augmenter notre investissement dans l'énergie renouvelable pour assurer un avenir durable. En plus de la centrale solaire de 5 MW que nous avons installée en 2014 à notre mine Rosebel, nous avons mis en service une centrale photovoltaïque hybride de 15 MW en 2017 près de notre mine Essakane. Une fois fonctionnelle, elle représentera la plus grande centrale solaire/thermique en Afrique et l'une des plus grandes au monde. La centrale solaire contribuera à réduire notre consommation de carburant de 6 millions de litres et à diminuer nos émissions annuelles de CO₂ d'environ 18 500 tonnes. Le projet créera 40 nouveaux postes opérationnels, et un pourcentage des recettes sera alloué à des projets de développement locaux. À notre exploitation Rosebel, nous envisageons d'autres investissements potentiels dans des projets d'énergie renouvelable, en collaboration avec le gouvernement surinamais.

L'année 2017 représentait un changement notable pour notre projet Côté Gold. En plus de l'étude de faisabilité, qui a donné des résultats positifs et qui illustre un projet économiquement viable, IAMGOLD a obtenu une décision favorable par rapport à l'étude environnementale de la part du gouvernement provincial en janvier 2017 et du gouvernement fédéral en avril 2016. Nous avons aussi annoncé un partenariat avec le conglomérat japonais Sumitomo Metal Mining Inc., Ltd. en juin 2017, dans le cadre duquel IAMGOLD détient 64,75 % de la participation dans le projet et Sumitomo, 27,75 %. Cette coentreprise constitue une importante confirmation du potentiel économique du projet, puisque Côté Gold représente le premier investissement de Sumitomo au Canada en plus de 50 ans. La Prospector's and Developer's Association of Canada (PDAC) a décerné à la coentreprise le prix Viola R. MacMillan 2018, un prix qui est remis à une personne ou une entreprise qui fait preuve de leadership en matière de gestion ou de financement d'activités d'exploration et de mise en valeur des ressources minérales.

Malheureusement, un décès est survenu à notre exploitation Westwood. En février 2017, un travailleur a perdu la vie à la fin de son quart après être resté coincé entre une chargeuse navette et une plateforme d'opération. L'année 2017 a également apporté son lot de difficultés en termes de résultats en santé et sécurité. Le taux total d'incidents enregistrables (TIE) et le taux de jours d'absence, restrictions et transferts (JART) se sont tous les deux détériorés comparativement à 2016, qui est l'année de notre meilleure performance jusqu'à maintenant. À la fin de 2017, nous enregistrons un taux TIE de 1,43 et un taux JART de 0,52, représentant une augmentation importante par rapport à 2016. Notre taux de perte de temps en raison d'incident (PTI) en 2017 se situait à 0,29. Au niveau opérationnel, Rosebel et Westwood ont connu le plus de difficultés concernant leurs résultats en santé et sécurité. Les taux TIE et JART de Rosebel ont augmenté de 50 % et 44 % respectivement par rapport à 2016. Westwood a également connu une augmentation de ses taux TIE et JART, respectivement de 24 % et 77 % comparativement à 2016. Notre exploitation Essakane était la seule à réduire ses taux TIE et JART, de 200 % et 69 % respectivement. IAMGOLD demeure engagée envers la santé et sécurité et travaillera assidûment pour s'améliorer et surpasser ses résultats précédents.

En tant qu'entreprise, non seulement nous prenons au sérieux la sécurité dans l'entreprise, nous faisons également la promotion de la santé et sécurité auprès de nos communautés hôtes. Nous nous sommes engagés à financer et réaliser une campagne d'éducation nationale au Burkina Faso pour sensibiliser les gens à la sécurité routière, à la suite du décès d'un de nos entrepreneurs dans un accident routier l'an dernier. Au Suriname, nous avons investi 250 000 dollars américains en équipement médical dans des cliniques locales et des hôpitaux, comprenant un mammographe, qui est le premier et le seul appareil en son genre au pays.



Stephen J.J. Letwin
Président et chef de la direction

EN 2017, NOUS AVONS TRAVAILLÉ FORT POUR AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ ET OPTIMISER LA PERFORMANCE, CE QUI NOUS PERMETTRA DE NOUS CONCENTRER SUR L'EXÉCUTION EN 2018. IAMGOLD GRANDIT ET SE TRANSFORME, MAIS NOTRE ENGAGEMENT ENVERS ZÉRO INCIDENT DEMEURE INÉBRANLABLE.

IAMGOLD adopte une approche de partenariat dans ses relations avec la communauté. Par l'intermédiaire de communications proactives, nous nous engageons directement auprès des communautés locales afin de maximiser les avantages pour ces dernières. En 2016, nous avons procédé au lancement du projet « Eau et croissance économique durable au Sahel », aussi connu sous le nom de projet Triangle d'Eau, en collaboration avec le gouvernement du Canada et Cowater. En 2017, le partenariat a été élargi de façon à inclure One Drop en tant que partenaire de financement et de réalisation. Le but de ce projet est de bâtir une infrastructure d'assainissement et de fournir un accès à l'eau potable à deux communautés, représentant un million de personnes. Le partenariat avec One Drop nous permettra d'utiliser son expertise en activités d'art social pour mobiliser, sensibiliser et encourager des changements comportementaux par rapport à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Ce projet fait partie de notre plan global d'appuyer le développement économique local. L'une des façons de le faire consiste à vendre aux enchères la ferraille de la mine et à ensuite utiliser les revenus pour financer des entreprises locales. L'un des projets financés par le « Fonds Fer » est une unité de production de beurre d'arachides dirigée par un groupe de 11 femmes entrepreneures de la région. Cette unité produit un beurre d'arachides de haute qualité et abordable pour les résidents et entreprises locaux. Il s'agit d'un des 34 projets soutenus par le fonds. L'Association minière du Canada (AMC) a souligné la valeur de ce programme en décernant à IAMGOLD le prix d'excellence Vers le développement minier durable (VDMD) en engagement communautaire pour 2018.

Parmi les autres initiatives notables entreprises par IAMGOLD en 2017, mentionnons le renouvellement de notre partenariat avec la Roméo Dallaire Child Soldiers Initiative, consistant en un don en nature à l'organisme. Nous avons procédé au lancement du Miner's Lamp Award en 2016, et en 2017, nous avons recueilli plus de 635 000 dollars au profit de la recherche sur la santé mentale. IAMGOLD s'est aussi engagée à renouveler son investissement dans l'Université Laurentienne, augmentant son don initial à 2 millions de dollars sur une période de 5 ans. Cet investissement permettra à l'Université Laurentienne de terminer son nouveau pavillon de génie, établira les bourses d'études d'IAMGOLD à l'intention d'étudiants du premier cycle et de cycles supérieurs et renouvellera deux bourses de recherche en exploitation minière à ciel ouvert et en génie mécanique. L'investissement dans la recherche et l'éducation représente l'une de nos valeurs fondamentales, puisqu'il s'aligne sur notre engagement envers Zéro Incident.

En outre, l'entreprise est fière de parrainer et de soutenir un certain nombre d'organismes, incluant Right to Play et la Fondation de Sainte-Élisabeth, pour qui elle a amassé respectivement 145 000 et 25 000 dollars en 2017. Elle a aussi fait don de 5 000 dollars au refuge pour familles Red Door l'année dernière.

Nous nous efforçons constamment à atteindre les normes les plus élevées en santé et sécurité et à réduire au minimum notre impact environnemental tout en travaillant en coopération avec nos communautés hôtes. Nous croyons que l'exploitation minière responsable et le fait d'être tenus responsables de nos actions sont au cœur de notre identité et nous donnons le pouvoir d'agir à tous ceux qui ont un intérêt par rapport à nos activités. Nous avons travaillé fort en 2017 pour améliorer la productivité et optimiser la performance, ce qui nous permettra de mettre l'accent sur l'exécution en 2018. À mesure qu'IAMGOLD grandit et se transforme, son engagement envers Zéro Incident ne fléchira pas.

Salutations,



Stephen J.J. Letwin
Président et chef de la direction

✓ Réalisé / Partiellement réalisé ✗ Manqué

CIBLES EN 2017	APERÇU	SITUATION EN 2017
Réduction de 10 % du taux total d'incidents enregistrables (TIE)* (cible : 1,06)	✗	Nous avons manqué notre cible de réduction en atteignant un taux TIE de 1,43 en 2017. Nous avons mis en place un plan pour améliorer notre performance en santé et sécurité.
Réduction de 10 % de la valeur moyenne de 2015 et 2016 de la fréquence des incidents occasionnant des jours d'absence, des restrictions ou des transferts (JART)** (cible : 0,35)	✗	Nous avons manqué notre cible de réduction en atteignant un taux JART de 0,52 en 2017. Nous avons mis en place un plan pour améliorer notre performance en santé et sécurité.
Faire avancer l'utilisation de l'énergie solaire à Essakane par la mise en service et la mise en fonction de la centrale solaire	✓	La centrale solaire à Essakane a été mise en service en 2017 et mise en fonction au 2 ^e trimestre 2018. Elle diminuera nos émissions de CO ₂ d'environ 18 500 tonnes et créera 40 nouveaux postes opérationnels. Un pourcentage des produits de ce projet sera alloué à des projets de développement locaux.
Commencer l'étude d'impact environnemental et social (EIES) à Saramacca en parallèle avec la mise à jour du plan de fermeture de Rosebel	✓	L'EIES et le processus de mise à jour du plan de fermeture ont été commencés en 2017 et terminés en 2018.
Commencer l'examen des incidences environnementales et le processus d'obtention des permis au projet Côté Gold en Ontario	✓	IAMGOLD a commencé l'examen des incidences environnementales (EIE) et les demandes de permis et prévoit envoyer l'EIE et ses demandes de permis à l'automne 2018. Elle espère commencer la construction au projet Côté Gold au début de 2019.
Finaliser l'approbation des plans de fermeture et de réhabilitation de Westwood et de Doyon	✓	Les plans de fermeture et de réhabilitation de Westwood et de Doyon ont été finalisés et approuvés par le gouvernement du Québec en 2017. Nous espérons mettre à jour les plans de fermeture d'Essakane et de Rosebel en 2018.
Mettre à jour la norme en matière de développement durable et la norme en matière de santé et sécurité et entamer le plan d'action de mise en œuvre	/	La norme en matière de développement durable et la norme en matière de santé et sécurité ont toutes deux été mises à jour l'année dernière. Dans le cadre de la mise en œuvre de la norme en matière de développement durable, une évaluation des lacunes à l'échelle de toute l'entreprise a commencé en 2017 et sera réalisée en 2018.
Atteindre au moins le niveau A du programme Vers le développement minier durable (VDMD)*** pour tous les protocoles VDM	✗	Nous n'avons pas atteint au moins le niveau A du programme Vers le développement minier durable (VDMD) pour tous les protocoles VDM. Le seul site à avoir atteint le niveau A pour tous les protocoles est le site Essakane. IAMGOLD a réalisé une évaluation des lacunes en développement durable à l'échelle de toute l'entreprise afin d'établir des points à améliorer.

* Le taux TIE (total d'incidents enregistrables) représente les blessures et les maladies occasionnant des JART ainsi que tous les cas nécessitant des soins médicaux, à l'exclusion des premiers soins.

** Le taux JART (jours d'absence, restrictions et transferts) représente les blessures et les maladies occasionnant des jours d'absence, restrictions et transferts.

*** VDMD (Vers le développement minier durable) correspond à un ensemble de protocoles en matière d'exploitation minière responsable conçus par l'Association minière du Canada et obligatoires pour y adhérer. En tant que membre de l'AMC, nous nous conformons aux protocoles et aux normes de VDMD.

CIBLES DE 2018

Réaliser l'EIES de Boto et obtenir tous les permis environnementaux nécessaires

Réaliser une étude de préféabilité pour le projet de lixiviation en tas d'Essakane

Conclure une entente sur les répercussions et les avantages avec nos partenaires autochtones au projet Côté Gold

Améliorer la performance en santé et sécurité de l'entreprise

Commencer la conception collaborative des cadres conceptuels en santé et sécurité et en développement durable

Finaliser l'examen des incidences environnementales et commencer le processus d'obtention des permis du projet Côté Gold en Ontario

Finaliser la mise à jour du plan de fermeture de Rosebel

Commencer la phase 2 du projet Triangle d'Eau

GRI ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

IAMGOLD prépare son rapport sur la santé, sécurité et développement durable conformément aux normes de Global Reporting Initiative (GRI), selon l'option de conformité essentielle dans le tableau suivant, bien que nous n'ayons pas obtenu une vérification externe de ce rapport.

<u>Éléments généraux d'information</u>	<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
Profil de l'organisation						
102-1	Nom de l'organisation	IAMGOLD Corporation				
102-2	Activités, marques, produits et services	a. Une description des activités de l'organisation	IAMGOLD est une société minière de rang intermédiaire possédant quatre mines d'or situées sur trois continents. À sa solide base d'actifs stratégiques en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest s'ajoutent des projets de mise en valeur et d'exploration.			
		b. Les marques, produits et services, notamment une explication de tout produit ou service qui est interdit dans certains marchés	Le produit principal de l'organisation est l'or.			
102-3	Lieu géographique du siège	a. Le lieu géographique du siège de l'organisation	Le siège social d'IAMGOLD est situé à Toronto, en Ontario.			
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	a. Le nombre de pays dans lesquels l'organisation est présente et le nom des pays où ses activités sont importantes et/ou pertinentes pour les enjeux couverts par le rapport	<p>Mines aurifères :* Essakane, Burkina Faso Rosebel, Suriname Westwood, Québec, Canada</p> <p>Projets de mise en valeur : Côté Gold, Ontario, Canada Boto, Sénégal</p> <p>Projets d'exploration : Pitangui, Brésil I Nelligan, Canada Monster Lake, Canada Loma Larga, Équateur Camp Caïman, Guyane Siribaya, Mali Eastern Borosi, Nicaragua</p> <p>Bureaux d'exploration : Burkina Faso, Brésil, Canada, Colombie, Mali, Pérou, Sénégal, Suriname</p> <p>Coentreprises :** Sadiola, Mali Yatela, Mali</p> <p>* Représentent des exploitations importantes pertinentes aux sujets du développement durable abordés dans le présent rapport. ** La performance en santé, sécurité et durabilité de nos coentreprises est abordée dans le rapport de développement durable d'AngloGold Ashanti Limited (anglais seulement) à l'adresse anglogoldashanti.com/sustainability/reports.</p> <p>Annual Information Form, Item III, page 43 (anglais seulement)</p>			

102-5	Capital et forme juridique	a. La nature du capital et de la forme juridique	Annual Information Form, Item I, page 13 (anglais seulement)				
102-6	Marchés desservis	a. Les marchés desservis, notamment : i. les lieux géographiques où sont proposés les produits et les services ; ii. les secteurs d'activité ; iii. les types de clients et de bénéficiaires.	Annual Information Form, Item III, page 116 (anglais seulement)				
<u>Éléments généraux d'information</u>	<u>Éléments d'information nécessaires</u>		<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
102-7	Taille de l'organisation	a. Le nombre total d'employés	1 184	1 728	696	147	216
		b. Les ventes nettes (pour les organisations du secteur privé) ou les revenus nets (pour les organisations du secteur public)	Revenu net de 510,5 M\$ US				
		c. La capitalisation totale (pour les organisations du secteur privé) répartie en termes de dettes et de fonds propres	Dette : 1 120,1 M\$ Capitaux propres : 2 846,8 M\$				
		d. La quantité de produits ou de services fournis	Production aurifère attribuable (incluant les coentreprises) : 882 000 oz Production aurifère attribuable (excluant les coentreprises) : 816 000 oz				

102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	a. Le nombre total d'employés par contrat de travail (permanent et temporaire), par genre	Total d'employés permanents hommes : 983 Total d'employés permanents femmes : 102 Total d'employés temporaires hommes : 72 Total d'employés temporaires femmes : 27	Total d'employés permanents hommes : 1 480 Total d'employés permanents femmes : 202 Total d'employés temporaires hommes : 607 Total d'employés temporaires femmes : 60	Total d'employés permanents hommes : 596 Total d'employés permanents femmes : 54 Total d'employés temporaires hommes : 34 Total d'employés temporaires femmes : 12	Total d'employés permanents hommes : 76 Total d'employés permanents femmes : 52 Total d'employés temporaires hommes : 7 Total d'employés temporaires femmes : 12	Total d'employés permanents hommes : 143 Total d'employés permanents femmes : 28 Total d'employés temporaires hommes : 39 Total d'employés temporaires femmes : 6
		b. Le nombre total d'employés par contrat de travail (permanent et temporaire), par région	Total d'employés permanents (Suriname) : 1 085 Total d'employés temporaires (Suriname) : 99	Total d'employés permanents (Burkina Faso) : 1 682 Total d'employés temporaires (Burkina Faso) : 667	Total d'employés permanents (Québec) : 650 Total d'employés temporaires (Québec) : 46	Total d'employés permanents (Toronto) : 63 Total d'employés permanents (Longueuil) : 65 Total d'employés temporaires (Toronto) : 11 Total d'employés temporaires (Longueuil) : 8	Total d'employés permanents (Afrique de l'Ouest) : 97 Total d'employés permanents (Amérique du Sud) : 60 Total d'employés permanents (Canada) : 14 Total d'employés temporaires (Afrique de l'Ouest) : 22 Total d'employés temporaires (Amérique du Sud) : 3 Total d'employés temporaires (Canada) : 20

c. Le nombre total d'employés par type d'emploi (à temps plein et à temps partiel), par genre	<p>Total d'employés à temps plein hommes : 1 055</p> <p>Total d'employés à temps plein femmes : 129</p> <p>Total d'employés à temps partiel hommes : 0</p> <p>Total d'employés à temps partiel femmes : 0</p>	<p>Total d'employés à temps plein hommes : 2 087</p> <p>Total d'employés à temps plein femmes : 262</p> <p>Total d'employés à temps partiel hommes : 0</p> <p>Total d'employés à temps partiel femmes : 0</p>	<p>Total d'employés à temps plein hommes : 630</p> <p>Total d'employés à temps plein femmes : 66</p> <p>Total d'employés à temps partiel hommes : 0</p> <p>Total d'employés à temps partiel femmes : 0</p>	<p>Total d'employés à temps plein hommes : 83</p> <p>Total d'employés à temps plein femmes : 64</p> <p>Total d'employés à temps partiel hommes : 0</p> <p>Total d'employés à temps partiel femmes : 0</p>	<p>Total d'employés à temps plein hommes : 182</p> <p>Total d'employés à temps plein femmes : 32</p> <p>Total d'employés à temps partiel hommes : 0</p> <p>Total d'employés à temps partiel femmes : 2</p>
d. Si un pourcentage significatif des activités de l'organisation est réalisé par des travailleurs qui ne sont pas des employés. Le cas échéant, une description de la nature et du volume de travail réalisé par les travailleurs qui ne sont pas des employés	<p>527 entrepreneurs</p> <p>La plupart sont des postes techniques; quelques rôles administratifs.</p> <p>Dans le Service de la sûreté, il y en a quelques-uns dans des rôles de supervision.</p>	<p>55,69 % du travail est effectué par des non-employés.</p>	<p>267 entrepreneurs, construction, exploitation, sûreté, etc.</p>	<p>Toutes les activités sont réalisées par des employés</p>	<p>Toutes les activités sont réalisées par des employés</p>
e. Toutes les variations significatives des chiffres déclarés dans les Éléments d'information 102-8-a, 102-8-b et 102-8-c (telles que des variations saisonnières)	S. o.				
f. Une explication des modalités de compilation des données, notamment toutes les hypothèses émises	Permanent = employés à contrat permanent, à durée indéterminée; temporaire = employés à contrat temporaire, à durée déterminée; temps plein = 40 heures/semaine; temps partiel = < 40 heures/semaine				

102-9	Chaîne d'approvisionnement	a. Une description de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation, notamment ses éléments principaux et leur lien avec les activités de l'organisation, ses marques, produits et services principaux	<p>Chez IAMGOLD, le Service de la chaîne d'approvisionnement mondiale est responsable d'établir des contrats pour les dépenses les plus importantes, tandis que chacune des unités d'affaires est responsable de l'approvisionnement opérationnel (bons de commande, soumissions pour des dépenses inférieures, etc.). Nous priorisons l'approvisionnement local dans la mesure du possible.</p> <p>Par souci de transparence, voici nos cinq plus importants fournisseurs en termes de dépenses à l'échelle de tous nos sites :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Vivo Energy Burkina 2. Bolloré Transport and Logistics Burkina Faso 3. Maxam Burkina Faso SARL 4. Oryx Burkina Faso SA 5. Sol Suriname N.V.
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	<p>a. Les modifications significatives de la taille de l'organisation, de sa structure, de sa propriété ou de sa chaîne d'approvisionnement, notamment :</p> <p>i. les modifications du lieu géographique des opérations, ou les modifications de ces opérations, notamment l'ouverture, la fermeture et l'extension de locaux ;</p> <p>ii. les changements de la structure du capital social et d'autres formes de capital, de la maintenance et des opérations de transformation (pour les organisations du secteur privé) ;</p> <p>iii. les changements de lieu géographique des fournisseurs, de la structure de la chaîne d'approvisionnement ou des relations avec les fournisseurs, notamment leur sélection et la fin de leur implication</p>	Aucun changement important
102-11	Principe de précaution ou approche préventive	a. Si et dans quelle mesure l'organisation applique le principe de précaution ou l'approche préventive. (G4-14)	<p>Nous appliquons une approche préventive aux interventions en cas d'urgence. La politique d'IAMGOLD exige de la part de tous les travailleurs du site de déclencher les mesures d'intervention d'urgence lorsque nécessaire.</p> <p>Des plans de gestion de crises (PGC) ont été préparés dans toute l'organisation pour définir les rôles et fournir des lignes directrices pour une gestion réussie et professionnelle des crises. Ces plans ont été audités à l'externe, conformément aux exigences de la norme Vers le développement minier durable (VDMD).</p>

102-12	Initiatives externes	a. Une liste des chartes, principes ou autres initiatives économiques, environnementales et sociales développées en externe auxquels l'organisation se conforme ou qu'elle approuve	Section Programmes de l'industrie, site Web de SSDD
--------	----------------------	---	---

102-13	Membership of associations	a. Une liste des principales adhésions à des associations sectorielles ou à d'autres associations, ainsi qu'aux organisations de défense des droits nationales ou internationales	Section Programmes de l'industrie, site Web de SSDD
--------	----------------------------	---	---

Stratégie

102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	a. Une déclaration émanant du décideur le plus haut placé au sein de l'organisation (tel que le Directeur Général, le président du conseil ou un poste de Direction Générale équivalent) concernant la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie de gestion du développement durable	Consulter le message du président et les cibles et réalisations de 2017
--------	--	--	---

Éthique et intégrité

102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	a. Une description des valeurs, principes, normes et règles de conduite de l'organisation	L'engagement envers Zéro Incident représente la philosophie qui sous-tend les activités d'IAMGOLD. Nous croyons que l'exploitation minière responsable et la responsabilisation par rapport aux gestes que nous posons sont au cœur de notre identité et nous nous efforçons de donner le pouvoir d'agir à tous ceux qui ont un intérêt et un désir de participer à notre réussite. Gouvernance d'entreprise – site Web d'IAMGOLD Politiques pertinentes – Site Web de SSDD Politiques de SSDD – site Web de SSDD
--------	--	---	--

102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	<p>a. Une description des mécanismes internes et externes pour :</p> <p>i. obtenir des conseils sur le comportement éthique et conforme à la loi et sur l'intégrité morale au sein de l'organisation ;</p> <p>ii. faire part de ses préoccupations concernant un comportement contraire à l'éthique ou à la loi et l'intégrité morale au sein de l'organisation</p>	<p>IAMGOLD mène ses activités en observant des principes de transparence, d'équité, d'honnêteté, d'intégrité et de respect et s'efforce de garantir à ses employés, entrepreneurs, représentants et au public qu'ils peuvent signaler de présumés méfaits sans risque de représailles.</p> <p>Ces valeurs sont reflétées dans la politique en matière de dénonciation d'IAMGOLD, le Code de déontologie et d'éthique et la politique anticorruption.</p> <p>Le Service d'audit interne d'IAMGOLD est une fonction d'évaluation établie pour examiner et évaluer, de façon indépendante, les systèmes, les processus et les activités de l'entreprise, à des fins d'assurance auprès du comité d'audit du conseil d'administration. Le Service fournit aussi une évaluation des risques, une évaluation des contrôles, des enquêtes et d'autres services à la direction.</p> <p>KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. fournit des services d'audit à IAMGOLD pour assurer que ses rapports financiers sont conformes aux IFRS et qu'elle dispose de contrôles internes appropriés concernant ses rapports financiers.</p>
--------	--	---	---

Gouvernance

102-18	Structure de gouvernance (G4-34)	<p>a. La structure de gouvernance de l'organisation, notamment les comités de l'organe de gouvernance le plus élevé</p>	<p>L'objectif du comité sur la sécurité, l'environnement et les réserves du conseil d'administration est d'assister le conseil dans l'exercice de ses responsabilités en matière de santé, sécurité, environnement et communauté pour tous les projets et toutes les propriétés d'IAMGOLD Corporation.</p> <p>Gouvernance d'entreprise</p>
		<p>b. Les comités responsables de la prise de décision concernant les enjeux économiques, environnementaux et sociaux</p>	<p>Charte du comité sur la SEC</p>
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	<p>a. Si l'organisation a désigné un ou plusieurs postes de direction comme ayant la responsabilité des enjeux économiques, environnementaux et sociaux</p> <p>b. Si les titulaires de poste rendent compte directement à l'organe de gouvernance le plus élevé</p>	<p>Le vice-président principal, Affaires corporatives, SSDD et Gens, assume la responsabilité au niveau de la direction des aspects environnementaux et sociaux (y compris les ressources humaines) et du développement durable. La chef de la direction financière supervise toutes les questions économiques. Le vice-président principal et la chef de la direction financière relèvent tous deux du chef de la direction de l'entreprise.</p>

102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	<p>a. Le rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans l'identification et la gestion des enjeux économiques, environnementaux et sociaux et de leurs impacts, risques et opportunités, notamment son rôle dans la mise en œuvre de la procédure de diligence raisonnable</p>	<p>Le comité sur la sécurité, l'environnement et les réserves (SER) du conseil d'administration appuie le conseil et le comité d'audit et des finances dans l'exercice de leurs responsabilités en vertu de leur mandat et des lois et règlements applicables dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de santé, sécurité, environnement et communauté. Les responsabilités du comité se limitent principalement à la supervision ou à l'examen des questions, et la direction, plus précisément le vice-président principal, Affaires corporatives, SSDD et Gens, est responsable de l'élaboration et de la mise en place des politiques et des pratiques en santé, sécurité et développement durable.</p>
		<p>b. S'il y a recours à la consultation des parties prenantes pour étayer l'identification et la gestion des enjeux économiques, environnementaux et sociaux et de leurs impacts, risques et opportunités par l'organe de gouvernance le plus élevé</p>	<p>Des évaluations des impacts sociaux et environnementaux sont effectuées sur une base semi-régulière. Tous les sites disposent d'équipes dévouées en relations avec la communauté qui discutent régulièrement avec les communautés à proximité en vue d'identifier les impacts, les risques et les occasions pour les membres de ces communautés. Les résultats de ces évaluations sont partagés avec le comité sur la SER, mentionné plus haut, y compris tous les hauts dirigeants, dont le vice-président principal, Affaires corporatives, SSDD et Gens, ainsi que le conseil d'administration.</p>

Engagement des parties prenantes

102-40	Liste des groupes de parties prenantes	<p>a. Une liste des groupes de parties prenantes impliquées par l'organisation</p>	<p>IAMGOLD compte des milliers de parties prenantes. Les parties prenantes principales des projets et des exploitations de l'entreprise comprennent, sans s'y limiter, ses employés, ses communautés hôtes, les organisations de la société civile et les gouvernements locaux et nationaux. Au niveau du siège social, la société partage beaucoup des mêmes types de parties prenantes, mais interagit aussi régulièrement avec ses actionnaires et son conseil d'administration.</p>
--------	--	--	---

<u>Éléments généraux d'information</u>	<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
102-41 Accords de négociation collective	a. Le pourcentage du nombre total d'employés couverts par des accords de négociation collective (utilisation de données de l'Élément d'information 102-7 pour servir de base au calcul du pourcentage)	74 % La convention collective de travail s'applique (pour la durée convenue entre Rosebel et RGWO) aux employés syndiqués (membres du syndicat) versant une contribution à RGWO. Le pourcentage est de 74 %. Cependant, en vertu de la section 15 de la loi sur les conventions collectives de travail, ce qui suit s'applique aux employés non syndiqués : « Si la convention collective de travail ne prévoit pas de disposition contraire, l'employeur lié par ladite convention est également tenu, pour la durée de ladite convention, de se conformer aux dispositions concernant les conditions d'emploi des contrats d'emploi, en vertu de la dite convention collective de travail, des employés qui ne sont pas liés à ladite convention collective de travail. » Ainsi, les avantages secondaires, etc. s'appliquent également aux employés non syndiqués.	87 %	68 %	0 %	Pas de suivi

102-42	Identification et sélection des parties prenantes	a. Les fondements de l'identification et de la sélection des parties prenantes à impliquer	IAMGOLD encourage ses sites à adopter une approche englobante pour identifier les parties prenantes. Le processus d'identification est un exercice continu auquel participent les parties prenantes. IAMGOLD les incite aussi à porter une attention particulière aux groupes vulnérables qui pourraient autrement être exclus des formes traditionnelles d'engagement. Chaque année, IAMGOLD échange avec des milliers de parties prenantes à l'échelle locale, régionale et nationale dans les pays où elle exerce ses activités.
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	a. L'approche de l'organisation en matière d'implication des parties prenantes, notamment la fréquence d'implication par type et par groupe de parties prenantes, et une indication d'une éventuelle implication menée spécifiquement dans le cadre de la procédure de préparation du rapport	<p>"Chaque site possède une approche de consultation unique. La fréquence et l'ampleur des rencontres dépendent du contexte local, régional et national des parties prenantes. Bien que chaque site ait la flexibilité d'élaborer son propre programme de consultation, le siège social fournit des lignes directrices dans divers documents, incluant :</p> <p>La politique de développement durable</p> <p>Le cadre de gestion du développement durable (pas accessible au public)</p> <p>Globalement, notre engagement est guidé par les principes d'honnêteté et de transparence et par le développement de relations significatives. Les consultations sont menées tant de façon ponctuelle que systématique. Nous répondons aux questions formulées par les communautés, les sociétés civiles, les sociétés de placement et d'autres organismes. Nous disposons aussi de systèmes de gestion qui établissent les échéanciers relatifs à nos consultations, assurent un suivi des rencontres et mesurent la satisfaction globale en ce qui a trait à nos consultations. Nous rencontrons les parties prenantes dans le cadre de réunions formelles, comme l'assemblée générale annuelle, des journées d'accueil pour la communauté ou des réunions prévues avec les comités consultatifs communautaires. Nous saisissons aussi des occasions informelles, comme des consultations individuelles ou des visites à pied dans les communautés.</p>
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	a. Les enjeux et préoccupations majeurs qui ont été soulevés lors de l'implication des parties prenantes, notamment :	Les enjeux et préoccupations majeurs portaient principalement sur la santé et sécurité, l'exploitation minière artisanale, la mobilisation des Autochtones, l'approvisionnement local, l'énergie renouvelable et la fermeture minière.
		i. de quelle manière l'organisation a répondu à ces enjeux et préoccupations majeurs, notamment grâce à son reporting ;	Il n'y a actuellement aucune préoccupation majeure. Toutes les préoccupations soulevées par les parties prenantes sont communiquées dans notre rapport annuel de SSDD.
		ii. les groupes de parties prenantes ayant soulevé chacun des enjeux et préoccupations majeurs	Sans objet

Pratique de reporting

102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	a. Une liste de l'ensemble des entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation ou des documents équivalents	Rapport annuel 2017 Annual Information Form
		b. La mention d'une éventuelle entité incluse dans les états financiers consolidés de l'organisation ou des documents équivalents qui n'est pas couverte par le rapport	S. o.
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	a. Une explication de la procédure définissant le contenu du rapport et les périmètres de l'enjeu	<p>Dans ce rapport, IAMGOLD présente des informations qu'elle considère importantes pour ses activités et ses parties prenantes. Les questions importantes sont celles concernant la politique de santé et sécurité et la politique de développement durable d'IAMGOLD. Elles comprennent aussi les questions soulevées par nos parties prenantes.</p> <p>Tant au siège social qu'aux sites, IAMGOLD évalue continuellement quelles questions sont importantes pour ses parties prenantes. Ce groupe comprend les employés d'IAMGOLD, les communautés, les gouvernements et d'autres parties touchées ou intéressées.</p> <p>Les systèmes de gestion, comprenant le processus de gestion des risques, identifient des aspects présentant un risque important à une exploitation ou à la Société. Ces aspects sont priorisés pour prévenir les accidents, les impacts sur l'environnement et les incidents qui pourraient toucher les communautés ou d'autres parties prenantes.</p> <p>Les Services de développement durable de chaque site d'IAMGOLD mènent leur propre processus d'importance, de façon formelle et informelle, mais surtout par l'entremise de discussions avec les parties prenantes et d'une mise à jour continue des registres de risques, des schémas de parties prenantes, des registres de plaintes et d'autres documents de consultation. Des exercices semblables sont menés au siège social, y compris des analyses, dans le cadre de la planification stratégique, des commentaires des parties prenantes pour déterminer les problèmes immédiats ou sur une base à court, moyen et long terme.</p> <p>Les données ont été fournies pour les exploitations dont IAMGOLD est le propriétaire-exploitant : Westwood, Essakane et Rosebel. La performance en santé, sécurité et durabilité de nos coentreprises Sadiola et Yatéla est abordée dans le rapport de développement durable d'AngloGold Ashanti (anglais seulement) à l'adresse.</p> <p>Des informations sont fournies dans la mesure du possible pour les bureaux d'exploration, et nous travaillons pour combler les manques d'informations dans les cas où les données ne font pas actuellement l'objet d'un suivi.</p>
		b. Une explication de la manière dont l'organisation a mis en œuvre les principes de reporting pour définir le contenu du rapport	Voir 102-46a
102-47	Liste des enjeux pertinents	a. Une liste des enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	<p>Voir 102-46a</p> <p>IAMGOLD poursuit son engagement envers Zéro Incident. Consulter la page des cibles et réalisations pour connaître les objectifs de 2018, et le message du président pour une vue d'ensemble de 2017.</p>

102-48	Réaffirmation des informations	a. L'effet de toute réaffirmation d'informations fournies dans des rapports précédents et les raisons de ces réaffirmations	Il n'y a aucune réaffirmation d'informations provenant du rapport 2016.
102-49	Modifications relatives au reporting	a. Les modifications significatives par rapport aux périodes de reporting précédentes dans la liste des enjeux pertinents et des périmètres des enjeux	IAMGOLD a décidé d'élargir les périmètres des enjeux liés à l'emploi et publiera des données liées aux avantages sociaux des employés, comme le régime de retraite et les congés parentaux, ainsi que les salaires de base par genre.
102-50	Période de reporting	a. La période de reporting correspondant aux informations fournies	Année civile 2017
102-51	Date du rapport le plus récent	a. Le cas échéant, la date du rapport précédent le plus récent	3 ^e trimestre 2016
102-52	Cycle de reporting	a. Cycle de reporting	Annuel
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	a. Le point de contact pour les questions relatives au rapport ou à son contenu	Benjamin Little, vice-président principal, Affaires corporatives, SSDD et Gens, T : +1 416 360-4743 / Sans frais : 1 888 464-9999; info@iamgold.com
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	La déclaration établie par l'organisation, si elle a préparé un rapport en conformité avec les normes GRI	Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle.
102-55	Index du contenu GRI	a. L'index du contenu GRI, qui précise chacune des normes utilisées et répertorie l'ensemble des éléments d'information inclus dans le rapport	Cet index du GRI précise chacune des normes utilisées et répertorie l'ensemble des éléments d'information inclus dans le rapport.
		b. Pour chaque élément d'information, l'index du contenu doit inclure : i. le numéro de l'élément d'information (pour les éléments d'information couverts par les normes GRI) ; ii. le ou les numéros de page et le ou les URL permettant de consulter les informations, dans le rapport ou dans d'autres documents publiés ; iii. le cas échéant, lorsque cela est permis, le(s) motif(s) d'omission lorsqu'un élément d'information exigé ne peut pas être communiqué	http://hss.iamgold.com/French/accueil/default.aspx

102-56	Vérification externe	<p>a. Une description de la politique et de la pratique actuelle de l'organisation relative à la vérification externe du rapport</p>	<p>Actuellement, IAMGOLD ne demande pas une vérification externe de son rapport annuel de SSDD, mais utilise sa fonction d'audit interne (décrite plus haut) dans le cadre de ses processus de gestion des risques et de gestion et de communication d'informations.</p>
		<p>b. Si le rapport a été vérifié en externe :</p> <p>i. une référence au rapport, aux déclarations ou aux avis concernant la vérification externe. Si elle n'est pas incluse dans le rapport de vérification externe qui accompagne le rapport de développement durable, une description de ce qui a été vérifié ou non et sur quelles bases, notamment les normes de vérification utilisées, le niveau de vérification obtenu et les éventuelles limites de la procédure de vérification ;</p> <p>ii. la relation entre l'organisation et le prestataire effectuant la vérification ;</p> <p>iii. si et dans quelle mesure l'organe de gouvernance le plus élevé ou les membres de la Direction Générale sont impliqués dans la demande de vérification externe pour le rapport de développement durable de l'organisation</p>	<p>Voir ci-dessus.</p>

Performance économique			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires. <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.</p>	<p>Dans des périodes économiques incertaines, la gestion des indicateurs de performance économique a fourni une stabilité et une sécurité à IAMGOLD.</p> <p>La performance économique est le résultat des exploitations et des activités, ainsi que des personnes qui appuient celles-ci à l'échelle de toute la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>La divulgation de l'information financière est régie par la politique et la norme de divulgation d'IAMGOLD.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>Une explication détaillée de la manière dont l'organisation gère sa performance économique est fournie dans le rapport annuel 2017 : page 21).</p> <p>La gestion de la performance économique aide l'organisation à conserver de fortes liquidités et à réduire ses coûts. La diminution des dépenses et l'amélioration de la productivité ont contribué à réduire les coûts de plus de 175 M\$ depuis 2013.</p> <p>Consulter le rapport annuel 2017 : (page 25).</p>
103-3	Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale. 	<p>Consulter le rapport annuel 2017 : (page 25).</p> <p>Le Service d'audit interne d'IAMGOLD est une fonction d'évaluation établie pour examiner et évaluer, de façon indépendante, les systèmes, les processus et les activités de l'entreprise, à des fins d'assurance auprès du comité d'audit du conseil d'administration. Le Service fournit aussi une évaluation des risques, une évaluation des contrôles, des enquêtes et d'autres services à la direction.</p> <p>KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. fournit des services d'audit à IAMGOLD pour assurer que ses rapports financiers sont conformes aux IFRS et qu'elle dispose de contrôles internes appropriés concernant ses rapports financiers.</p>

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Total</u>	<u>Canada</u>	<u>Suriname</u>	<u>Burkina Faso</u>
A. Valeur économique directe générée :				
Recettes (globales ou par pays – en millions \$ US)	1 094,9	161,5	385,6	547,4
B. Valeur économique distribuée (en millions \$ US)				
Coûts opérationnels (p. ex. : location de biens immobiliers, droits de licence, paiements de facilitation, redevances, paiements des contractuels, coûts de formation – globaux ou par pays)	(1 039,00)	(152,70)	(208,50)	(476,80)
Salaires et avantages des employés (globaux ou par pays)	Le système de consolidation ne fait pas un suivi des salaires et des avantages des employés. La valeur est intégrée aux coûts opérationnels.			
Paiements aux fournisseurs de capitaux (porteurs de capitaux propres, p. ex., paiements aux fournisseurs de capitaux en tant que dividendes versés à l'ensemble des actionnaires auxquels s'ajoutent le paiement d'intérêts aux organismes prêteurs – globaux ou par pays)	(8,60)	–	–	–
Paiements au gouvernement (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu, taxe foncière, impôts miniers, redevances, TVA, etc.) – globaux ou par pays	(115,60)	(4,60)	(56,30)	(42,90)
Investissements en faveur de la communauté (globaux ou par pays)	(0,68)	(0,58)	(0,80)	(4,10)
C. Valeur économique mise en réserve (A–B)				
Lorsqu'elle est significative, communiquer la valeur économique directe générée et distribuée (VEGD) séparément au niveau national, régional ou du marché, ainsi que les critères utilisés pour définir son importance (en millions \$ US)	(68,98)	3,62	120	22,88

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. Si le passif au titre du régime de retraite est couvert par les ressources générales de l'organisation, la valeur estimée de ce passif	S. o.	Le régime de retraite est géré par une structure nationale; l'organisation et l'employé effectuent des contributions mensuelles à cette structure (CNSS).	S. o.	S. o.	S. o.
b. S'il existe un fonds distinct pour payer les retraites : i. dans quelle mesure il est estimé que le passif au titre du régime est couvert par les actifs réservés à cet effet ; ii. la base de calcul de cette estimation ; iii. la date de l'estimation	S. o.				
c. Si un fonds mis en place pour payer les retraites n'est pas totalement auto-suffisant, expliquer la stratégie, le cas échéant, adoptée par l'employeur pour atteindre la couverture intégrale et le délai, le cas échéant, selon lequel l'employeur espère atteindre la couverture intégrale	S. o.				
d. La contribution en pourcentage de salaire de l'employé ou de l'employeur	5 % employé; 5 % supplémentaires optionnels 5 % employeur * En 2014, le gouvernement surinamais a adopté une loi obligeant chaque entreprise à fournir un régime de retraite à ses employés en transférant des fonds dans un fonds de pension géré par le gouvernement. L'employé contribue 2,25 % (2018) de son salaire de base et l'employeur contribue un montant égal. Ce pourcentage est accru chaque année par le gouvernement; en même temps, le pourcentage lié au régime d'épargne Assuria (mentionné plus haut) est réduit d'un montant égal (afin d'éviter qu'une partie importante du salaire de l'employé soit déduite pour le régime de retraite public et le régime privé).	Conformément aux dispositions légales du gouvernement, la retraite est basée sur la caisse de sécurité sociale (Caisse Nationale de Sécurité Sociale – CNSS) au taux de : • Contribution de l'employé : 5,5 % du salaire mensuel • Contribution de l'employeur : 16 %	Salariés Employé : 0 % à 6 % Employeur : 5 % + une contribution égale à 50 % de la contribution de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % (maximum total : 8 %) Employés syndiqués Employé : 500 \$ à 1 000 \$ par année pouvant recevoir une contribution égale de la part de l'employeur (volontaire) Employeur : 4 % + une contribution égale à 50 % de la contribution de l'employé (250 \$ à 500 \$)	Employé : 0 % à 6 % Employeur : 5 % + une contribution égale à 50 % de la contribution de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % (maximum total : 8 %)	S. o.
e. Le taux de participation aux régimes de retraite, notamment la participation à des régimes obligatoires ou volontaires, régionaux ou nationaux, ou présentant un impact financier	WAP (régime de retraite de l'État) - 100 % Régime d'épargne Assuria - 92 %	S. o.	La participation est obligatoire (100 %)	La participation est obligatoire (100 %)	S. o.

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>
a. La valeur monétaire totale de toute aide financière publique reçue par l'organisation au cours de la période de reporting, notamment : i. l'allègement fiscal et les crédits d'impôt ; ii. les subventions ; iii. les aides à l'investissement, les aides à la recherche et au développement et les autres types d'aide applicables ; iv. les attributions ; v. les exonérations de redevances ; vi. l'aide financière des organismes de crédit à l'exportation (OCE) ; vii. les incitations financières ; viii. les autres avantages financiers reçus ou à recevoir d'un État quelconque pour toute opération	Néant	Néant	0,1	Néant
b. La valeur monétaire totale de aide financière publique reçue par l'organisation au cours de la période de reporting, par pays	Néant	Néant	0,1	Néant
c. Si, et dans quelle mesure, un État est présent dans la structure d'actionariat	Participation du gouvernement de 5 % dans la mine Rosebel	Participation du gouvernement de 10 % dans la mine Essakane	S. o.	S. o.

Présence sur le marché

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.	IAMGOLD a une importante présence dans les territoires où elle exerce des activités. IAMGOLD est l'un des plus importants employeurs privés au Burkina Faso et au Suriname et a un impact économique considérable dans ces pays.
		b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.	Le périmètre de cet enjeu se limite aux territoires de nos exploitations minières.
		c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.	Les incidences régionales de nos exploitations ne sont pas prises en compte.
103-2	L'approche managériale et ses composantes	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.	Toutes les exploitations d'IAMGOLD suivent des pratiques d'embauche locale en conformité avec les lois applicables sur le travail et les ententes conclues avec le gouvernement, le cas échéant.
		b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.	Nous investissons dans nos employés et nous nous efforçons de fournir des cheminements de carrière dynamiques comportant des occasions de croissance. Donner le pouvoir d'agir représente un aspect essentiel de la mission et de la culture d'IAMGOLD.
		c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	Chez IAMGOLD, attirer, recruter et sélectionner le bon talent est essentiel au maintien de notre succès et au soutien de notre culture : donner le pouvoir d'agir pour atteindre une performance extraordinaire. La norme en matière d'acquisition et de sélection du talent définit les normes minimales permettant d'assurer que le meilleur talent et le mieux qualifié est recruté parmi toutes les possibilités d'embauche et que le processus de recrutement est impartial et non discriminatoire.

103-3 Évaluation de l'approche managériale

Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :
a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :
i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;
ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;
iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.

Consulter le [rapport annuel 2017](#) : (page 25).

Le Service d'audit interne d'IAMGOLD est une fonction de vérification établie pour examiner et évaluer de façon indépendante les systèmes, les processus et les activités de la société et fournir des garanties au comité d'audit du conseil d'administration. Le Service effectue aussi une gestion des risques, une évaluation des contrôles, des enquêtes et d'autres services à l'équipe de la direction.

IAMGOLD examine sa structure de rémunération sur une base annuelle. Aucun examen important de ses pratiques d'embauche n'a été effectué en 2017.

202-1 Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. Lorsqu'une part significative d'employés reçoit un salaire soumis aux règles du salaire minimum, communiquer le ratio entre le salaire au premier échelon par genre sur les principaux sites d'activité comparé au salaire minimum.	Sans objet – tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum de 6,14 SRD l'heure.	Sans objet – tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum de 30 684 F CFA le mois.	Sans objet – tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum de 12 \$ CA l'heure.	Sans objet – tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum de chaque province.	Sans objet – tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum selon le territoire.
b. Lorsqu'une part significative des autres travailleurs (à l'exclusion des employés) réalisant les activités de l'organisation reçoit un salaire soumis aux règles du salaire minimum, décrire les mesures prises pour déterminer si ces travailleurs sont rémunérés au-dessus du salaire minimum.	S. o.				
c. Les cas où le salaire minimum local est absent ou variable sur les principaux sites d'activité, par genre. Si différents salaires minimums peuvent servir de référence, communiquer sur le salaire minimum utilisé.	S. o.				
d. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité ».	Sites miniers en exploitation et siège social				

202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
Y a-t-il une politique globale ou des pratiques habituelles pour donner la priorité aux résidents locaux lors de l'embauche dans des lieux d'activités importants ?	Respecter les exigences légales locales.				
a. Le pourcentage de cadres supérieurs sur les principaux sites d'activité qui sont recrutés dans la communauté locale.	41 %	31 %	100 %	100 %	33 %
b. La définition utilisée pour « cadres supérieurs ».	Les cadres supérieurs sont définis par classes d'emploi.				
c. La définition géographique du terme « local » selon l'organisation.	« Local » signifie relatif au pays d'activité.				
d. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité ».	Sites miniers en exploitation et siège social.				

Impacts économiques indirects

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>IAMGOLD reconnaît que dans les pays où elle exerce ses activités, ses investissements contribuent considérablement à l'économie locale, régionale et nationale, ce qui est particulièrement important dans des pays en développement, comme le Suriname ou le Burkina Faso.</p>
	<p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <p>i. le lieu où les impacts se produisent ;</p> <p>ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.</p>	<p>Il y a des impacts économiques indirects au niveau national dans les pays où IAMGOLD exerce ses activités, soit actuellement le Canada, le Burkina Faso et le Suriname. La majorité des impacts concrets se produisent dans ces deux derniers pays, puisqu'ils sont en développement. IAMGOLD a directement contribué à des impacts économiques indirects dans des aspects du développement communautaire, entre autres, l'éducation et la santé.</p>
	<p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.</p>	<p>Les incidences régionales de nos exploitations ne sont pas prises en compte.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>IAMGOLD gère les impacts économiques indirects par son engagement envers Zéro Incident, qui tient compte de la santé et du bien-être de l'environnement, des individus et des communautés. Tous les sites doivent démontrer que la stratégie d'investissement est liée aux objectifs de la communauté et à ceux de l'entreprise. Les stratégies d'investissement dans les communautés doivent comprendre des informations de référence sur la santé, l'éducation et les indicateurs économiques; la démonstration d'une approche participative à la prise de décision concernant l'investissement dans les communautés; l'identification de partenaires de la société civile, du gouvernement et des communautés pour aider à la réalisation des objectifs de développement communautaire; et la procédure d'évaluation de projets et la mesure des résultats.</p>
	<p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.</p>	<p>L'objectif de la gestion des impacts économiques indirects est de s'assurer que les contributions appuient le développement durable des communautés où nous exerçons nos activités.</p>
	<p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <p>i. Politiques</p> <p>ii. Engagements</p> <p>iii. Objectifs et cibles</p> <p>iv. Responsabilités</p> <p>v. Ressources</p> <p>vi. Mécanismes de gestion des plaintes</p> <p>vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</p>	<p>Selon la norme en matière de développement durable d'IAMGOLD, chaque site doit préparer une stratégie d'investissement dans les communautés dans le cadre de son système de gestion environnemental et social. La stratégie d'investissement décrira les objectifs à long terme de l'investissement dans les communautés, une liste des étapes importantes nécessaires pour atteindre le résultat souhaité ainsi que les plans et projets annuels nécessaires pour atteindre les étapes importantes établies.</p>

103-3 Évaluation de l'approche managériale	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.	L'équipe du site validera la stratégie d'investissement dans les communautés sur une base annuelle et la mettra à jour à la même fréquence que le plan de fermeture du site pour veiller à ce que les plans d'action demeurent pertinents et appropriés en fonction des objectifs établis. L'atteinte d'étapes importantes ciblées constitue un indicateur de l'efficacité du programme en place.
--	--	---

203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat

Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
a. L'étendue du développement d'investissements significatifs dans les infrastructures et du mécénat			
i. Quelle était l'ampleur du développement ?	Aucun investissement significatif n'a été effectué durant la période de reporting, ni en infrastructures ni en mécénat.	Eau et Croissance Economique Durable au Sahel (ECED/Sahel) : investissement significatif pour améliorer l'assainissement fondamental et l'accès à l'eau potable Plan Communal de Développement et Plan Régional de développement (PCD/PRD) : 4 projets communautaires et 1 projet régional. 127 projets financés	Aucun investissement significatif n'a été effectué durant la période de reporting, ni en infrastructures ni en mécénat.
ii. Quel était le coût ?	S. o.	"(ECED/Sahel) : projet de 5 ans – actuellement à la phase 1 (en recherche de financement pour la phase 2) : total de 7 millions \$, dont 1 million \$ provenant d'IAMGOLD PCD/PRD : 2,77 milliards FCFA	S. o.
iii. Quelle était la durée ?	S. o.	PCD/PRD : période indéterminée (ECED/Sahel) : 5 ans, actuellement à la phase 1	S. o.
b. Les impacts actuels ou attendus sur les communautés et les économies locales, notamment les impacts positifs et négatifs, le cas échéant.	S. o.	1. PCD/PRD : Construction d'infrastructures durables et soutien à la production, aux économies locales et à une bonne gouvernance. 2. ECED/Sahel : Accès à l'eau potable pour 45 personnes, accès aux moyens de production et aux installations d'assainissement et développement des compétences.	Non
c. Si ces investissements et services sont des engagements financiers, en nature ou fournis gratuitement dans le cadre d'un bénévolat.	Aucun des services n'était de grande ampleur et ils étaient tous en nature.	Engagements financiers volontaires (RSE)	Aucun des services n'était de grande ampleur et ils étaient tous en nature.

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
<p>a. Des exemples d'impacts économiques indirects identifiés significatifs de l'organisation, notamment les impacts positifs et négatifs (p. ex. : modifications de la productivité, développement économique de zones de grande pauvreté, impacts liés aux conditions sociales ou économiques, amélioration des compétences et des connaissances, nombre d'emplois soutenus par la chaîne d'approvisionnement).</p>	<p>Par l'entremise du programme d'investissements dans les communautés, certaines initiatives en éducation, en santé et en développement des compétences sont effectuées pour contribuer au développement des communautés touchées et ailleurs. En 2017, comme durant l'année précédente, la proportion d'employés locaux est d'environ 23 %, contribuant à la viabilité économique de ces communautés. De plus, grâce aux opportunités d'approvisionnement local, il y a eu un partage de concepts en environnement et en sécurité que les membres de la communauté locales appliquent quotidiennement dans leur foyer.</p>	<p>Production accrue liée à l'agriculture et à l'élevage en raison de programmes de soutien et d'un ensementement amélioré partagé, d'un meilleur accès l'eau potable (54 % en 2009 vs 99 % en 2017, études INSUCO et DREP), du développement des compétences des fournisseurs locaux, d'une augmentation des recettes grâce à des programmes de financement et de microcrédit, approximativement 1000 emplois indirects créés par des fournisseurs locaux, d'une meilleure santé grâce à des programmes de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, de dons d'ambulance pour des évacuations, etc.</p>	<p>L'information n'est pas disponible quant au nombre d'emplois soutenus par les partenaires de la chaîne d'approvisionnement.</p>
<p>b. L'importance des impacts économiques indirects dans le contexte des références externes et des priorités des parties prenantes, tels que les normes, les protocoles et les calendriers politiques nationaux et internationaux.</p>	<p>Les investissements liés à Saramacca sont les deuxièmes en importance par une entreprise dans le pays, et ils ont créé des perspectives d'emploi pour une moyenne de 70 personnes durant l'exercice.</p>	<p>Ces impacts ont eu des impacts importants sur la réalisation d'objectifs : PNDES (Plan national du développement économique et social), normes nationales et internationales d'accès à l'eau potable, services de santé et d'éducation, Objectifs de développement durable du Burkina Faso.</p>	<p>Les données ne font pas l'objet d'un suivi actuellement.</p>

Pratiques d'achats

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires. <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.</p>	<p>L'enjeu est important puisque l'approvisionnement de certains biens et services est essentiel aux processus des exploitations d'IAMGOLD. Il a aussi un impact important pour les communautés où elle exerce ses activités.</p> <p>L'approvisionnement se produit à tous les niveaux des activités d'IAMGOLD, de la production des sites aux activités du siège social. Les impacts de l'approvisionnement sont directement causés par l'entreprise ainsi que par ses relations d'affaires.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>Des programmes officiels d'approvisionnement local et de développement commercial sont en cours d'élaboration aux sites en vue de maximiser les avantages économiques communs des pratiques d'approvisionnement local de l'ensemble de l'entreprise. Notre politique d'entreprise sur l'achat de biens et de services encourage les sites miniers à privilégier les fournisseurs locaux, à condition qu'ils soient compétitifs. « Compétitif » fait référence au coût total, à la livraison et à la qualité du bien ou du service. À résultats égaux, le fournisseur local l'emporte.</p> <p>IAMGOLD tient résolument à fournir des occasions aux communautés associées à ses exploitations de partager les avantages découlant de ses activités. Le but de ce système de gestion est de remplir cet engagement.</p> <p>Section 7.2 du Code de déontologie et d'éthique</p>
103-3	Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale. 	Des audits et vérifications de l'efficacité de la gestion de cet enjeu sont effectués au niveau des sites. Aucun changement important n'a eu lieu en 2017.

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Le pourcentage du budget achats utilisé pour des sites importants dépensé auprès de fournisseurs locaux par activité (par exemple, le pourcentage de produits et de services achetés localement).	Un montant total de 4 861 014 \$ US a été dépensé auprès de fournisseurs locaux durant l'exercice.	En 2017 : Achats au Burkina Faso : 110 milliards FCFA, ou 200 millions \$, incluant les achats dans la région du Sahel : 3,2 milliards FCFA, ou environ 6 millions \$. Achats les plus importants effectués au Burkina Faso : Carburant et lubrification (46 %), location de machinerie et d'équipement (16 %), explosifs et matériel de sautage (13 %).	70 %
i. Pourcentage du budget achats dépensé auprès de fournisseurs locaux (fournisseurs locaux ou de la communauté).	Le pourcentage de toutes les dépenses nationales effectuées auprès des fournisseurs locaux est d'environ 3,5 %.	Achats au Burkina Faso : 110 milliards FCFA, et achats dans la région du Sahel : 3,2 milliards FCFA, ou 3 % des achats au Burkina Faso.	70 %
ii. i. Pourcentage du budget achats dépensé auprès de fournisseurs nationaux (c.-à-d. fournisseurs établis à Ouaga ou à Paramaribo).	Le montant total dépensé auprès de fournisseurs nationaux est de 144 475 233 \$ US.	Achats au Burkina Faso : 113 547 milliards FCFA.	98 %
b. La définition géographique du terme « local » selon l'organisation.	Tout individu ou toute entité établi dans le district de l'exploitation, Brokopondo, ou ayant un lien direct identifiable, historique ou culturel, avec le district.	Local : Le terme fait référence aux achats effectués au Burkina Faso (Banque Mondiale), et les achats faits dans la région du Sahel (la région hôte de la mine) sont spécifiquement consignés.	Abitibi-Témiscamingue = local
i. Où sont situés les fournisseurs « locaux » ? Dans quels villages/villes/régions ?	Ils sont situés dans le district des activités, principalement dans 6 des 7 communautés d'intérêt : Klaaskreek, Nieuw Lombe, Marshalkreek, Nieuw Koffiekamp, Brownsweg, Balingsoela.	Partout au Burkina Faso, principalement à Ouagadougou. En ce qui concerne la région du Sahel, ils se trouvent principalement dans les villes et villages suivants : Essakane site, Falagountou, Gorom-Gorom, Dori, Seytenga, Djibo, Yalgho.	Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Amos, La Sarre
c. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité »	Tout projet exploité par IAMGOLD situé dans le district et ayant des impacts dans l'ensemble du district sur la structure socioéconomique.	Un fournisseur local est un fournisseur : enregistré au niveau national, dont la majorité des employés sont nationaux et ayant un point de service au Burkina Faso.	Mine Westwood

Lutte contre la corruption

103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.</p> <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.</p>	<p>En tant qu'entreprise exerçant ses activités à l'échelle mondiale, il est de plus en plus important de s'assurer qu'un programme exhaustif est en place, englobant une grande variété d'environnements, de communautés et d'individus et les protégeant des effets nocifs d'un comportement corrupteur.</p> <p>IAMGOLD s'assure que tous les administrateurs, employés, entrepreneurs et représentants de l'entreprise se conforment à la politique et à la norme anticorruption d'IAMGOLD.</p> <p>Limité aux activités d'IAMGOLD et de ses fournisseurs.</p>
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</p>	<p>IAMGOLD gère la lutte contre la corruption en s'assurant que tous les administrateurs, employés, entrepreneurs et représentants de l'entreprise travaillent conformément au Code de déontologie et d'éthique. En outre, l'entreprise exige de la part de toutes ces parties prenantes qu'elles signalent toute violation à ce Code.</p> <p>IAMGOLD s'engage à réduire au minimum la corruption à tous les niveaux d'activités de l'entreprise. Comme indiqué dans le Code de déontologie et d'éthique, l'entreprise cherche à éliminer tous les cas de discrimination, de harcèlement, d'abus d'alcool et d'autres drogues, d'inégalité liée à l'embauche, de violation de la vie privée, de conflits d'intérêts et de vol, tout en encourageant la protection de l'environnement, un lieu de travail sûr, une concurrence loyale et des rapports professionnels.</p> <p>Voir le Code de déontologie et d'éthique d'IAMGOLD.</p>
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.</p>	<p>Des audits et vérifications de l'efficacité de la gestion de cet enjeu sont effectués au niveau des sites. Aucun changement important n'a eu lieu en 2017.</p>

205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption

Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
a. Le nombre total de sites évalués en termes de risque lié à la corruption.	IAMGOLD évalue le risque lié à la corruption pour toutes ses unités d'affaires.				
b. Les risques significatifs liés à la corruption identifiés lors de l'évaluation des risques.	Aucun risque significatif lié à la corruption n'a été identifié lors de l'évaluation des risques.				

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. Le nombre total et le pourcentage de membres de l'organe de gouvernance auprès de qui les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été communiquées , ventilés par région.	Pas de suivi	Pas de suivi	Pas de suivi	13 (100 %)	Pas de suivi
b. Le nombre total et le pourcentage d' employés auprès de qui les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été communiquées , ventilés par catégorie professionnelle et région.	Cadre : 47 (100 %) Non-cadre : 448 (40 %)	Cadre : 42 (100 %) Non-cadre : 257 (11 %)	Cadre : 14 (100 %) Non-cadre : 195 (28 %)	Cadre : 62 (100 %) Non-cadre : 85 (100 %)	Cadre : 15 (100 %) Non-cadre : 117 (58 %)
c. Le nombre total et le pourcentage de partenaires commerciaux auprès de qui les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été communiquées, ventilés par type de partenaire commercial et région. Décrire si les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été communiquées à d'autres personnes ou organisations.	Le Code de déontologie est lu et signé par tous les entrepreneurs	Pas de suivi	Pas de suivi	Le Code de déontologie est lu et signé par tous les entrepreneurs	Pas de suivi
d. Le nombre total et le pourcentage de membres de l'organe de gouvernance ayant été formés à la lutte contre la corruption, ventilés par région.	Pas de suivi	Pas de suivi	Pas de suivi	13 (100 %)	Pas de suivi
e. Le nombre total et le pourcentage d' employés ayant été formés à la lutte contre la corruption, ventilés par catégorie professionnelle et région.	Cadre : 47 (100 %) Non-cadre : 448 (40 %)	Cadre : 42 (100 %) Non-cadre : 257 (11 %)	Cadre : 14 (100 %) Non-cadre : 195 (28 %)	Cadre : 62 (100 %) Non-cadre : 85 (100 %)	Cadre : 15 (100 %) Non-cadre : 117 (58 %)

NORMES ENVIRONNEMENTALES

Matériels

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>De nombreux matériels sont requis aux différentes étapes du processus de production aurifère. Nous faisons un suivi des matériels considérés comme importants, incluant les explosifs, les pneus et l'énergie utilisée dans les activités minières ainsi que les réactifs utilisés dans le traitement du minerai.</p> <p>Les matériels indiqués sont importants puisqu'ils sont considérés comme étant des intrants critiques pour extraire notre produit final et qu'ils ont le potentiel d'avoir des impacts environnementaux s'ils ne sont pas bien gérés. D'autres matériels utilisés dans les activités de la mine et de l'usine ne sont pas considérés comme importants puisqu'ils présentent généralement moins de risque et ont tendance à être utilisés en plus petites quantités.</p>
	<p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <p>i. le lieu où les impacts se produisent ;</p> <p>ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.</p>	<p>Le périmètre de l'enjeu se limite aux matériels fournis aux exploitations gérées par IAMGOLD et aux sites d'exploration avancée d'IAMGOLD par les divers fournisseurs de l'entreprise.</p> <p>L'exploitation minière fait partie du secteur primaire. Puisqu'IAMGOLD est un producteur de matières premières (l'or) dont le produit final est transporté en vrac, les matériels servant à l'emballage ne sont pas considérés comme importants.</p>
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.	<p>Les matériels utilisés aux sites d'exploration et aux sites fermés ne sont pas considérés comme importants puisqu'ils ne comportent aucune production active ou activité de traitement du minerai. De plus, les projets de coentreprise dont IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>Les stocks de matériels font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour périodiques à toutes les exploitations gérées par IAMGOLD. La récupération, la réutilisation et la réhabilitation des intrants des activités de la mine et de l'usine sont encouragées, dans la mesure du possible. D'autres opportunités de récupération sont aussi explorées.</p>
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.	<p>Le but de la gestion de cet enjeu est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimiser l'utilisation des intrants ; • S'assurer que les matériels sont manipulés, entreposés et transportés de façon appropriée pour éviter un déversement accidentel dans l'environnement.
	<p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <p>i. Politiques</p> <p>ii. Engagements</p> <p>iii. Objectifs et cibles</p> <p>iv. Responsabilités</p> <p>v. Ressources</p> <p>vi. Mécanismes de gestion des plaintes</p> <p>vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</p>	<p>Politique de développement durable</p> <p>La politique de développement durable d'IAMGOLD, signée par le chef de la direction, exprime notre engagement envers l'amélioration continue pour la protection de l'environnement, la prévention de la pollution, le développement des communautés et notre performance économique.</p> <p>On s'attend à ce que les sites respectent ou aillent au-delà des lois et réglementations applicables. Tous nos sites ont mis en place des procédures pour le transport, la manutention et l'élimination sécuritaires du cyanure et d'autres substances dangereuses. En outre, des programmes d'amélioration continue ont été mis en place pour accroître l'efficacité de l'utilisation des explosifs et du carburant.</p>
103-3	Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <p>i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;</p> <p>ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;</p> <p>iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.</p> <p>Des audits et vérifications de l'efficacité de la gestion de cet enjeu sont effectués au niveau des sites.</p> <p>En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe les protocoles Vers le développement minier durable (VDMD) à tous ses sites. Une vérification externe est exigée tous les trois ans pour vérifier le niveau de conformité aux protocoles VDMD. Un audit interne a été mené sur les résidus miniers et un audit VDMD a eu lieu en 2018. Les résultats de l'audit font actuellement l'objet d'un examen afin d'identifier des points à améliorer.</p>

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Le poids ou le volume total des matières non renouvelables (énumérés ci-dessous) utilisées au cours de la période de reporting (tonnes) :			
i. Cyanure	5 499,90	7 074,00	676,96
ii. Acide	1 998,10	1 002,00	5,62
iii. Floculant	175,70	345,00	34,78
iv. Hydroxyde de sodium	730,76	1 450,00	110,13
v. Chaux	11 094,00	13 724,00	5 592,36
vi. Explosifs	15 092,82	0,00	1 510,41
vii. Autres (précisés ci-dessous)			
Boulets de 2 po	4 786,60	0,00	0,00
Boulets de 5 po	1 645,38	0,00	0,00
Antitartre	91,00	0,00	0,00
Autres types d'huile (huile pour compresseur, huile pour différentiel et autres)	0,00	117,37	0,00
Carbone	523,10	0,00	0,00
Huile pour compresseur	29,10	0,00	0,00
Huile de coupe	0,09	0,00	0,00
Diesel	44 710,35	0,00	0,00
Huile pour moteur	366,46	384,31	0,00
Sulfate de fer (Fe ₂ (SO ₄) ₃)	61,80	0,00	0,00
Graisse	58,51	76,00	0,00
Huile hydraulique	870,01	39,30	0,00
Lubrifiant Kluber	11,70	0,00	0,00
Huile pour moteur/foreuse	61,05	0,00	0,00
Dioxyde de soufre (SO ₂)	0,00	0,00	1 073,79
Huile pour transmission	335,92	518,49	0,00
b. Le poids ou le volume total des matières renouvelables utilisées au cours de la période de reporting (tonnes) :			
i. Cyanure	0,00	717,00	0,00
ii. Autre	S. o.		

Énergie

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <p>i. le lieu où les impacts se produisent ;</p> <p>ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.</p>	<p>La consommation d'énergie contribue à la production de gaz à effet de serre (GES) et représente un coût d'exploitation important.</p> <p>Le périmètre de l'enjeu se limite à l'énergie consommée aux exploitations gérées par IAMGOLD et à ses sites d'exploration. Les activités à forte consommation énergétique comprennent le concassage, le broyage, la ventilation, le pompage, le transport et le forage.</p>
		<p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.</p>	<p>La consommation énergétique aux sites fermés n'est pas considérée comme importante puisqu'ils ne comportent aucune production active ou activité de traitement du minéral. De plus, les projets de coentreprise dont IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p>	<p>La consommation d'énergie fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation périodiques pour identifier les occasions d'améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de GES, promouvoir l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable.</p> <p>À Essakane, l'initiative d'optimisation des camionnettes a permis d'économiser 15 577 L d'essence en 2016 et 88 718 L en 2017.</p> <p>À Rosebel, plusieurs initiatives ont permis de réduire la consommation énergétique totale de 40 765,4 kWh. L'éclairage extérieur, les projecteurs et les plafonniers de la cuisine de l'administration ont été remplacés par des DEL, représentant des économies énergétiques estimées à 4 481 kWh. L'éclairage des bâtiments et des chemins du camp A2 a aussi été remplacé par des DEL, représentant des économies énergétiques de 23 684,4 kWh. L'installation d'une pompe de chauffage à un bâtiment du camp B a permis des économies énergétiques de 12 600 kWh.</p> <p>IAMGOLD est engagée envers l'énergie renouvelable, comme l'illustrent le développement de la plus grande centrale hybride photovoltaïque/mazout lourd (PV-HFO) du monde (15 MW) à Essakane et la centrale solaire de 5 MW à Rosebel, ainsi que plusieurs plus petits projets solaires en soutien aux communautés locales du Suriname. La centrale PV-HFO de 15 MW à Essakane permet des économies estimées à environ 6 millions de litres de carburant par année.</p>
		<p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.</p>	<p>Conformément à l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD), le but de la gestion de cet enjeu est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimiser la consommation énergétique et faire la promotion de sources renouvelables; • Se conformer aux exigences réglementaires applicables; • Réduire les coûts d'exploitation. .
		<p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <p>i. Politiques</p> <p>ii. Engagements</p> <p>iii. Objectifs et cibles</p> <p>iv. Responsabilités</p> <p>v. Ressources</p> <p>vi. Mécanismes de gestion des plaintes</p> <p>vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</p>	<p>Norme de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Conformément à la norme de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre d'IAMGOLD, nous reconnaissons qu'une gestion énergétique efficace est requise pour réaliser notre stratégie d'entreprise et offrir des avantages aux parties prenantes. De plus, cette gestion efficace de l'énergie contribuera directement à l'amélioration des coûts d'exploitation et à la réduction des impacts environnementaux. Nos objectifs principaux en gestion de l'énergie sont d'améliorer de façon continue notre performance énergétique et d'appuyer l'adoption d'une énergie propre et renouvelable.</p> <p>L'un de nos objectifs prioritaires est d'augmenter la proportion d'énergie renouvelable dans les exigences énergétiques totales de l'entreprise (cible de 15 % de l'énergie générée par des sources renouvelables).</p> <p>Nous participons aux divulgations liées aux changements climatiques du Carbon Disclosure Project (CDP).</p>

103-3 Évaluation de l'approche managériale

Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :
a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :
i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;
ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;
iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.

En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe les protocoles Vers le développement minier durable (VDMD) à tous ses sites. Une vérification externe est exigée tous les trois ans pour vérifier le niveau de conformité aux protocoles VDMD. Un audit interne a été mené sur les résidus miniers et un audit VDMD a eu lieu en 2018. Les résultats de l'audit font actuellement l'objet d'un examen afin d'identifier des points à améliorer.

Toutes les exploitations d'IAMGOLD ont réalisé l'auto-évaluation VDMD annuelle pour le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES. Les résultats annuels sont disponibles dans les rapports d'étape VDMD.

302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation

Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
a. La consommation de carburant totale au sein de l'organisation provenant de sources non renouvelables (en joules ou multiples), ainsi que les types de carburant utilisés.					
Diesel	2 030 936,92	1 546 664,72	102 238,71		Mali : 13 486 GJ Sénégal : 282 831 L Colombie : 2 143,4 gallons Brésil : 6 912 L Ontario : 769 GJ Pérou : 6 900 gallons Québec : 114 000 L Suriname : 313 406 L Burkina Faso : 269 799 L
Essence	0,00	991,37	2 411,26		Mali : sans objet Sénégal : sans objet Colombie : 2 143,4 gallons Brésil : 5 594 L Ontario : 16 151 GJ Pérou : 1 090 gallons Québec : 14 200 L Suriname : 5 969 L Burkina Faso : sans objet
Propane	4 363,80	0,00	0,00		Mali : sans objet Sénégal : sans objet Colombie : 520 lbs Brésil : sans objet Ontario : 5 937 GJ Pérou : sans objet Québec : sans objet Suriname : sans objet Burkina Faso : sans objet
Gaz naturel	0,00	0,00	93 365,06		Mali : sans objet Sénégal : sans objet Colombie : sans objet Brésil : sans objet Ontario : sans objet Pérou : sans objet Québec : 2 000 m³ Suriname : sans objet Burkina Faso : sans objet

Mazout	0,00	2 818 610,23	0,00		Mali : sans objet Sénégal : sans objet Colombie : sans objet Brésil : sans objet Ontario : sans objet Pérou : sans objet Québec : sans objet Suriname : 1 716.94 \$ USD Burkina Faso : sans objet
Acétylène	199,68	172,47	30,32		S. o.
Kérosène	0,00	6 553,99	0,00		S. o.
Autre	S. o.	S. o.	S. o.		Mali : sans objet Sénégal : 690 kg (butane) Colombie : sans objet Brésil : sans objet Ontario : sans objet Pérou : sans objet Québec : sans objet Suriname : sans objet Burkina Faso : sans objet
Total	2 035 500,39	4 372 992,79	198 045,35		Mali : 13 486 GJ Brésil : 12 506 L Ontario : 22 857 GJ Pérou : 8 050 gallons Burkina Faso : 269 799 L

b. La consommation de carburant totale au sein de l'organisation provenant de sources renouvelables (en joules ou multiples), ainsi que les types de carburant utilisés.

Solaire	23 734,80	0,00	0,00		Mali : 0,233 GJ Sénégal : sans objet Colombie : sans objet Brésil : sans objet Ontario : sans objet Pérou : sans objet Québec : sans objet Suriname : sans objet Burkina Faso : sans objet
---------	-----------	------	------	--	--

c. En joules, watt-heures ou leurs multiples, le total de :

la consommation d'électricité (GJ)	896 119,20	3 672,00	671 294,50		Mali : 201 GJ Sénégal : 58,420 L diesel Colombie : sans objet Brésil : 61 994 kWh Ontario : 127 247 GJ Pérou : 30 200 kW Québec : 6 000 kW Suriname : 278 878 kWh Burkina Faso : 85 948 KV
la consommation de chauffage	0,00	0,00	0,00		Mali : sans objet Sénégal : sans objet Colombie : sans objet Brésil : sans objet Ontario : see propane Pérou : sans objet Québec : incluse dans la figure ci-dessus Suriname : sans objet Burkina Faso : sans objet

la consommation de refroidissement	0,00	0,00	0,00		Mali : sans objet Sénégal : sans objet Colombie : sans objet Brésil : sans objet Ontario : voir propane Pérou : sans objet Québec : sans objet Suriname : sans objet Burkina Faso : sans objet
la consommation de vapeur	0,00	0,00	0,00		S. o.
d. En joules, watt-heures ou leurs multiples, le total :					
d'électricité vendue (GJ)	0,00	0,00	0,00		S. o.
de chauffage vendu	0,00	0,00	0,00		S. o.
de vapeur vendue	0,00	0,00	0,00		S. o.
e. La consommation énergétique totale au sein de l'organisation, en joules ou ses multiples	2 955 354,39	4 376 664,79	869 339,84		S. o.
f. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Plateforme Ecometrica utilisée comme outil de calcul, basée sur les normes et méthodologies applicables.				
g. La source des facteurs de conversion utilisés	Conversion normalisée des unités à l'aide de la plateforme Ecometrica.				

302-3 Intensité énergétique

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. Le ratio d'intensité énergétique de l'organisation :					
GJ / milliers de tonnes de minerai et de stériles déplacés	45,46	82,63	746,17	68,87	S. o.
GJ / milliers de tonnes de minerai traité	230,31	315,07	1 393,45	300,04	S. o.
GJ / milliers de tonnes de minerai extrait	196,66	370,55	1 678,59	299,92	S. o.
GJ / tonnes de production aurifère	327 680,94	357 570,65	245 576,23	330 862,25	S. o.
GJ / distance parcourue (milliers de km)	1 398,99	1 727,97	S. o.	1 766,30	S. o.
GJ / employés équivalent temps plein (ETP)	2 554,33	1 898,77	1 005,02	1 884,05	S. o.
GJ / milliers de \$ CA de revenus	5,90	6,16	4,15	5,77	S. o.
GJ / milliers de \$ US de revenus	7,66	8,00	5,38	7,50	S. o.
b. Le paramètre spécifique de l'organisation (dénominateur) utilisé pour calculer le ratio :					
Milliers de tonnes de minerai et de stériles déplacés	65 006,74	52 967,12	1 165,07	119 138,93	S. o.
Milliers de tonnes de minerai traité	12 832,07	13 890,95	623,88	27 346,90	
Milliers de tonnes de minerai extrait	15 028,00	11 811,23	517,90	27 357,13	
Tonnes de production aurifère	9,02	12,24	3,54	24,80	
Distance parcourue (milliers de km)	2 112,49	2 532,83	0,00	4 645,32	
Employés équivalent temps plein (ETP)	1 157,00	2 305,00	865,00	4 355,00	
Milliers de \$ CA de revenus	500 578,94	710 634,68	209 659,30	1 420 872,92	
Milliers de \$ US de revenus	385 594,63	547 400,00	161 500,00	1 094 494,63	
c. Les types d'énergie inclus dans le ratio d'intensité, notamment le carburant, l'électricité, le chauffage, le refroidissement, la vapeur ou tous					
	Tous	Tous	Tous	Tous	S. o.
d. Si le ratio inclut la consommation énergétique au sein de l'organisation, en dehors ou les deux					
	Au sein de l'organisation (lié aux champs d'application 1 et 2)	Au sein de l'organisation (lié aux champs d'application 1 et 2)	Au sein de l'organisation (lié aux champs d'application 1 et 2)	Au sein de l'organisation (lié aux champs d'application 1 et 2)	S. o.

302-4 Réduction de la consommation énergétique

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. La quantité de réductions de la consommation énergétique atteinte, conséquence directe des initiatives d'économie et d'efficacité, en joules ou en multiples (kWh)	40 765,40	895 807,20	00,00; initiatives de réduction pas considérées comme importantes		S. o.
b. Les types d'énergie inclus dans les réductions, notamment le carburant, l'électricité, le chauffage, le refroidissement, la vapeur ou tous	Électricité	Carburant	S. o.		S. o.
c. La base de calcul des réductions de la consommation énergétique, par exemple l'année de référence ou la valeur de référence, ainsi que la raison pour laquelle ce critère a été choisi	2016 utilisée comme année de référence	2016 utilisée comme année de référence	S. o.	S. o.	S. o.
d. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Temps de fonctionnement de la pompe de chauffage = 7 mois.	Hypothèse de contenu énergétique du diesel de 0,010097243 MWh/l	S. o.	S. o.	S. o.

Eau

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <p>i. le lieu où les impacts se produisent ;</p> <p>ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.</p> <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.</p>	<p>L'eau est une ressource importante dans le processus d'extraction de l'or et est partagée avec nos communautés hôtes. Nous devons gérer l'eau de façon responsable à nos exploitations.</p> <p>Le périmètre de l'enjeu comprend la consommation d'eau aux exploitations gérées par IAMGOLD et à ses sites d'exploration avancée en fonction des bassins versants, le cas échéant.</p> <p>La consommation d'eau aux sites d'exploration et aux sites fermés n'est pas considérée comme importante puisqu'ils ne comportent aucune production active ou activité de traitement du minerai. De plus, les projets de coentreprise dont IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <p>i. Politiques</p> <p>ii. Engagements</p> <p>iii. Objectifs et cibles</p> <p>iv. Responsabilités</p> <p>v. Ressources</p> <p>vi. Mécanismes de gestion des plaintes</p> <p>vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</p>	<p>IAMGOLD s'engage envers une bonne gouvernance de l'eau. La qualité et la quantité de l'eau font l'objet d'un suivi régulier, y compris l'eau traitée et l'eau déversée, le cas échéant. On s'attend de chaque exploitation qu'elle maintienne un plan de gestion de l'eau et un bilan hydrique associé.</p> <p>Le but de la gestion de cet enjeu est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se conformer aux exigences réglementaires applicables; • Gérer les ressources en eau de façon efficace; • Recycler et réutiliser l'eau pour le traitement du minerai, lorsque possible. <p>Norme de gestion de l'eau</p> <p>Conformément à notre norme de gestion de l'eau, nous reconnaissons l'importance d'une utilisation de l'eau socialement équitable et durable. Nous nous engageons à gérer et à conserver l'eau de façon efficace et à employer les pratiques nécessaires pour assurer, maintenant et à l'avenir, l'accès à une eau saine pour tous les utilisateurs. Les stratégies de gestion de l'eau aborderont tous les aspects de l'exploitation, y compris la planification de la fermeture, la réhabilitation, la gestion des résidus, la qualité de l'eau rejetée, de l'eau potable et des eaux souterraines.</p>
103-3	Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <p>i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;</p> <p>ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;</p> <p>iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.</p>	<p>En tant que membre de l'AMC, IAMGOLD adhère au cadre sur l'eau de VDMD.</p> <p>Aucun audit externe sur l'eau n'a été effectué en 2017.</p> <p>De plus, nous participons aux divulgations liées à la sécurité de l'eau du Carbon Disclosure Project (CDP).</p>

303-1 Prélèvement d'eau par source

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Le volume total d'eau prélevée (m3) – le total de toute l'eau prélevée dans les limites de toutes les sources durant la période de reporting :	4 218 860,75	6 454 089,00	3 859 876,00
i. l'eau de surface, notamment les zones humides, les rivières, les lacs et les océans	0,00	6 244 353,00	665 886,00
ii. les nappes phréatiques	218 860,75	209 736,00	783 207,00
iii. les eaux pluviales collectées directement et stockées par l'organisation	4 000 000,00	0,00	2 400 882,00
iv. les eaux usées provenant d'une autre organisation	0,00	0,00	0,00
v. l'approvisionnement en eau municipal ou les autres services d'eau publics ou privés	0,00	0,00	9 901,00
b. Les normes, méthodologies et hypothèses utilisées	<p>L'eau souterraine est mesurée d'après les relevés des puits.</p> <p>Les eaux pluviales constituent la quantité estimée d'eau stockée dans le parc à résidus, incluant l'eau pluviale (4 000 000 m³).</p>	<p>L'eau souterraine prélevée des puits pour consommation domestique de l'eau est mesurée.</p> <p>Les résidus sont épaissis.</p> <p>Les volumes d'eau sont déterminés à partir de mesures directes.</p>	<p>L'eau de surface de la rivière Bousquet est utilisée dans les activités de forage liées aux exploitations minières souterraines.</p> <p>Les nappes phréatiques correspondent aux volumes d'eau provenant du dénoyage de la mine.</p> <p>L'eau municipale répond aux besoins du site en eau potable.</p> <p>Des débitmètres sont utilisés pour mesurer directement les volumes de l'eau de surface, des nappes phréatiques, de l'approvisionnement en eau municipal et le total de l'eau déversée par le site.</p> <p>Les eaux pluviales sont estimées en soustrayant l'eau de surface, les nappes phréatiques et l'approvisionnement en eau municipal du total de l'eau déversée.</p>

303-3 Recyclage et réutilisation de l'eau

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Le volume total d'eau recyclée et réutilisée par l'organisation (m ³)	12 036 611,00	7 170 926,00	685 884,00
b. Le volume total d'eau recyclée et réutilisée exprimé en pourcentage du volume total d'eau prélevé, tel que précisé dans l'Élément d'information 303-1	285 %	111 %	18 %
c. Les normes, méthodologies et hypothèses utilisées	<p>L'eau prélevée du parc à résidus est réutilisée pour les besoins du traitement du minerai. Les volumes sont calculés par l'ingénierie.</p>	<p>Après le traitement du minerai, les résidus sont pompés vers un épaisseur. Les résidus épaissis sont envoyés au parc à résidus.</p> <p>Le processus d'épaississage permet de réduire la consommation de cyanure dans le processus de traitement et permet aussi la réutilisation de l'eau pour le traitement du minerai, réduisant la nécessité de consommer d'autre eau fraîche.</p>	<p>L'eau du parc à résidus est réutilisée pour les besoins du traitement du minerai. Un débitmètre est utilisé pour mesurer les quantités.</p>

Biodiversity

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment ; i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.</p> <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.</p>	<p>IAMGOLD s'efforce de réduire au minimum l'impact de ses activités minières sur l'environnement et la biodiversité, de l'exploration à la fermeture. Nous reconnaissons que le maintien des écosystèmes sains est essentiel à l'atteinte de notre vision Zéro Incident.</p> <p>Le périmètre de l'enjeu se limite aux aspects de biodiversité liés aux exploitations gérées par IAMGOLD et à ses sites d'exploration avancée.</p> <p>On s'attend à ce que les sites d'exploitation se conforment à PDAC e3Plus. Les aspects de biodiversité des anciens sites fermés ne sont pas actuellement disponibles. De plus, les projets de coentreprise dont IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</p>	<p>IAMGOLD reconnaît que la protection de la biodiversité et le maintien des écosystèmes sains sont essentiels à la gestion responsable de l'environnement de nos exploitations. Il est attendu de la part de tous les sites et des opportunités de développement des affaires qu'ils intègrent la gestion et la conservation de la biodiversité pour faire preuve de diligence raisonnable et s'assurer de la réhabilitation des écosystèmes perturbés.</p> <p>Des études de référence de la biodiversité sont réalisées pour les projets de mise en valeur, dans le cadre des EIES. Des études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) sont effectuées à toutes les exploitations minières. Les considérations liées à la biodiversité sont prises en compte durant la planification de la fermeture minière et les activités de réhabilitation.</p> <p>Il y a des restrictions de chasse dans la zone de concession de nos mines en exploitation, ce qui a donné lieu à des impacts positifs sur la biodiversité.</p> <p>Le but de la gestion de cet enjeu est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se conformer aux exigences réglementaires applicables; • Maintenir des écosystèmes sains dans la mesure du possible dans les zones perturbées par nos activités minières. <p>Politique de développement durable</p> <p>Politique de gestion de biodiversité</p> <p>Notre politique de développement durable et notre politique de gestion de biodiversité affirment que nous nous engageons à intégrer la gestion et la conservation de la biodiversité à tous les stades des activités, de l'exploration à la fermeture, à l'aide des ressources et des compétences nécessaires afin de réduire au minimum les impacts de nos activités sur la biodiversité.</p> <p>Les impacts sur les espèces aquatiques et terrestres ainsi que les mesures pour éviter ou réduire les impacts sont pris en considération dans les débuts du processus de planification de projet. Les rapports d'évaluation environnementale récents, comme le rapport d'évaluation environnementale du projet Côté Gold, sont accessibles sur notre site Web.</p>
103-3	Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.</p>	<p>En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe les protocoles Vers le développement minier durable (VDMD) à tous ses sites. Une vérification externe est exigée tous les trois ans pour vérifier le niveau de conformité aux protocoles VDMD. Un audit interne a été mené sur les résidus miniers et un audit VDMD a eu lieu en 2018. Les résultats de l'audit font actuellement l'objet d'un examen afin d'identifier des points à améliorer.</p> <p>Toutes les exploitations d'IAMGOLD ont réalisé l'auto-évaluation VDMD annuelle du protocole de gestion du maintien de la biodiversité. Les résultats annuels sont disponibles dans les rapports d'étape VDMD.</p> <p>En outre, les études d'impact environnemental et social (EIES) sont orientées par les normes de performance de l'IFC.</p>

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Pour chaque site d'activité détenu, loué ou géré, situé dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées, les informations suivantes :			
i. la localisation géographique	District Brokopondo, Suriname	Région du Sahel, Burkina Faso (dans le nord-est)	Région de l'Abitibi au Québec, Canada (près de Rouyn-Noranda)
ii. le sol et le sous-sol pouvant être détenus, loués ou gérés par l'organisation (km ²)	170	100	S. o.
iii. la position par rapport à l'aire protégée (à l'intérieur de la zone, adjacente à celle-ci ou empiétant sur l'aire protégée) ou à la zone riche en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	<p>Deux aires protégées ont été identifiées près de la concession Gross Rosebel.</p> <p>La réserve naturelle de Brinckheuvel est située 3 km à l'ouest de la concession, de l'autre côté de la rivière Mindrineti, sur la rive ouest.</p> <p>La réserve naturelle de Brownsberg est située environ 10 à 15 km au sud-est de la concession.</p>	<p>La concession minière est située à l'intérieur de la Réserve partielle de faune du Sahel de 1 600 000 ha. L'exploitation minière est permise dans ce secteur.</p> <p>La Réserve partielle de faune du Sahel une zone désignée, principalement en raison de lacs d'eau douce saisonniers/intermittents (mare d'Oursi, mare de Yomboli, mare de Kissi) qui sont importants pour les oiseaux migrateurs.</p> <p>La Mare d'Oursi est un site Ramsar. Le site de 45 000 ha est situé à environ 67 km au nord-ouest de la mine Essakane.</p>	S. o.
iv. le type d'activité (administration, fabrication ou production, ou extraction)	Extraction	Extraction	Extraction
v. la taille du site d'activité en km ²	35,57	16,61	9,35
vi. la valeur pour la biodiversité, caractérisée par la spécificité de l'aire protégée ou de la zone riche en biodiversité à l'extérieur de l'aire protégée (écosystème terrestre, d'eau douce ou maritime) ;	<p>L'écosystème du site minier de Rosebel et celui à proximité fait partie des savanes du Suriname et du Guyana qui forment un vaste écosystème dans la région.</p> <p>D'un point de vue mondial, il s'agit d'un écosystème relativement unique comportant une biodiversité riche.</p> <p>Une étude sur la faune entamée en 2011 s'est poursuivie durant le premier trimestre de 2012, 2014 et 2017. La prochaine étude sur la faune est planifiée en 2020. Les données de l'étude sur la faune ont confirmé que les zones de Rosebel ont une faune de mammifères plus riche que dans les réserves naturelles à proximité. Le rapport préliminaire soulignait le fait que la région de Rosebel comprend de grandes populations de plusieurs espèces vulnérables ou quasi menacées au niveau international.</p>	<p>La région du Sahel est très vulnérable à la désertification.</p> <p>Plusieurs espèces d'arbres, d'arbustes et d'herbes sont en déclin dans la région. Les forêts et les steppes situées en bordure des rivières Gorouol et Feildegasse constituent un habitat important pour les oiseaux, les mammifères et les reptiles migrateurs.</p>	S. o.

<p>vii. la valeur pour la biodiversité caractérisée par le statut de protection (catégories de gestion des aires protégées de l'UICN, de la Convention de Ramsar, de la législation nationale).</p>	<p>"L'ocelot, le margay et le jaguar font partie de l'annexe I (CITES, 2017). Tous les pécaries, les primates, le tapir du Brésil et tous les chats (sauf ceux de l'annexe I) font partie de l'annexe II de CITES.</p> <p>Espèces à l'intérieur ou autour du site inscrites sur la liste rouge de l'UICN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vulnérable [VU] : oncille, pécarí à lèvres blanches (Tayassu pecari), tapir du Brésil, singe-araignée commun • Quasi menacée [NT] : chien des buissons (Speothos venaticus), jaguar (Panthera onca), margay (Leopardus wiedii) 	<p>"Espèces à l'intérieur ou autour du site inscrites sur la liste rouge de l'UICN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vulnérable [VU] : vautour à tête blanche (Trigonoceps occipitalis) • Quasi menacée [NT] : vautour de Rüppell (Gyps rueppellii), bateleur des savanes (Terathopius ecaudatus) 	<p>S. o.</p>
---	--	--	--------------

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. La nature des impacts significatifs directs et indirects sur la biodiversité par rapport à un ou plusieurs des éléments suivants :			
i. la construction ou l'utilisation d'usines de fabrication, de mines et d'infrastructure de transport	Impact direct sur la biodiversité en raison de perte d'habitat liée au défrichage et à l'utilisation du sol pour la construction de l'usine de traitement du minerai, les installations auxiliaires, l'infrastructure de transport et les activités minières. La perturbation du sol en 2017 est de 3 557 ha.	Réduction des habitations des espèces, utilisation du sol, dégradation du sol, dégradation de la végétation durant la préparation de la fosse Falagountou Est, l'agrandissement des haldes à stériles et des bassins.	Sans objet La mine Westwood a été mise en valeur à un site à proximité d'une autre mine.
ii. la pollution (l'introduction de substances qui ne sont pas naturellement présentes dans l'habitat et proviennent de sources ponctuelles et diffuses)	Aucune mesure du niveau de pollution n'est disponible pour évaluer l'impact sur la biodiversité.	Aucune pollution. En 2017, des travaux ont été effectués sur le parc à résidus en vue de contrôler le risque d'infiltration et d'atténuer les effets nocifs potentiels sur la biodiversité.	S. o.
iii. l'introduction d'espèces invasives, de parasites et de pathogènes	Notre programme de réhabilitation progressive utilise du matériel végétal non indigène pour la végétalisation. Le matériel végétal est introduit en tant que semences d'espèces d'herbes non indigènes. De jeunes arbustes d'espèces non indigènes ont aussi été plantés. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas observé d'aspects envahissants chez ces espèces introduites.	Aucun parasite, espèce envahissante ou pathogène n'a été introduit. Toutes les espèces utilisées pour la réhabilitation doivent être validées auprès du Centre national de semences forestières.	S. o.
iv. la réduction des espèces	L'étude sur la faune de 2017 a conclu que les populations de jaguars, de tatous, de tayras et de pécaris à collier semblent décliner.	S. o.	S. o.
v. la transformation de l'habitat	Tous les habitats des zones perturbées et défrichées ont été convertis en zones à terrain non boisé.	S. o.	S. o.
vi. les modifications des processus écologiques en dehors des variations naturelles (tels que la salinité ou les modifications du niveau de la nappe phréatique).	Tous les habitats des zones perturbées et défrichées ont été convertis en zones à terrain non boisé; par conséquent, leur fonction écologique et leurs processus existants ont changé. Il n'y a aucune donnée disponible sur ces changements spécifiques.	S. o.	Sans objet : impact localisé
b. Les impacts significatifs directs et indirects, positifs et négatifs, concernant les éléments suivants :			
i. les espèces touchées	Aucune étude sur la capacité de charge d'espèces spécifiques touchées n'a été réalisée.	12 espèces ligneuses (6 455 pieds); Plantes herbacées non recensées; Aucune donnée sur la microfaune; Aucun impact important sur la macrofaune.	S. o.
ii. l'étendue des zones impactées	s.o. Aucune donnée disponible sur l'étendue des zones impactées.	21,63 hectares	S. o.
iii. la durée des impacts	La diversité et l'uniformité de la distribution des espèces ont subi des impacts permanents.	Tous permanents	S. o.
iv. le caractère réversible ou irréversible des impacts	La plupart sont irréversibles	Tous irréversibles	S. o.

304-3 Habitats protégés ou restaurés

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. La taille et l'emplacement de toutes les zones d'habitat protégées ou restaurées (km ² et emplacement)	S. o.	La Mare d'Oursi, un site Ramsar de 450 km ² et une réserve ornithologique désignée, à 67 km du site d'Essakane.	S. o.
i. Si le succès de la mesure de restauration était ou est approuvé par des experts indépendants externes (oui/non)	Non	Oui	S. o.
b. L'existence de partenariats avec des tiers visant à protéger ou restaurer des zones d'habitat distinctes des lieux où l'organisation a supervisé et mis en œuvre des mesures de restauration ou de protection (oui/non)	Nom	Nom	S. o.
c. Le statut de protection de chaque zone d'après son état à la clôture de la période de reporting	S. o.	Actif	S. o.
d. Les normes, méthodologies et hypothèses utilisées	Ensemencement hydraulique et plantation à la main pour la végétalisation.	Stocks et taux de réussite suivis par espèce et emplacement.	S. o.

304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
Le nombre total d'espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de protection nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations, par niveau de risque d'extinction :	79	3	S. o.
i. En danger critique d'extinction	0	0	S. o.
ii. En danger	0	0	S. o.
iii. Vulnérable	4 Oncille, pécarì à lèvres blanches (Tayassu pecari), tapir du Brésil, singe-araignée commun	1 Vautour à tête blanche (Trigonoceps occipitalis)	0
iv. Quasi menacé	3 Chien des buissons (Speothos venaticus), jaguar (Panthera onca), margay (Leopardus wiedii)	2 Vautour de Rüppell (Gyps rueppellii), bateleur des savanes (Terathopius ecaudatus)	0
v. Préoccupation mineure	72	S. o.	S. o.

MM1 Superficie des terrains (détenus, loués ou gérés pour des activités de fabrication ou d'extraction) perturbés ou réhabilités

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
Superficie totale des terrains perturbés et pas encore réhabilités (en hectares)	3 422,57	1 661,00	935,00
Superficie totale des terrains nouvellement perturbés dans la période de reporting (en hectares)	64,00	269,00	0,00
Superficie totale des terrains nouvellement réhabilités dans la période de reporting à l'utilisation finale convenue (en hectares)	0,92	3,20	0,00
Superficie totale des terrains perturbés et pas encore réhabilités (en hectares)	3 485,65	1 926,80	935,00

MM2 Nombre et pourcentage de tous les sites requérant l'application de programmes de gestion de la biodiversité, et nombre (pourcentage) de ces sites où de tels programmes ont été mis en œuvre

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
Le site nécessite-t-il un plan de gestion de la biodiversité ?	Oui (normes et politiques d'entreprise d'IAMGOLD)	Oui (étude d'impact sur l'environnement, normes et politiques d'entreprise d'IAMGOLD)	Oui (réglementation fédérale – Environnement Canada, normes et politiques d'entreprise d'IAMGOLD)
Y a-t-il un plan de gestion de la biodiversité en place actuellement ?	Non (en cours d'élaboration)	Oui (il couvre la sensibilité des zones et l'utilisation de la biodiversité par les communautés)	Oui (il couvre le niveau d'impact)
Pourcentage du nombre total des sites ayant un plan de gestion de la biodiversité en place	67 %		

Émissions

103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.	<p>Les émissions provenant des activités de mise en valeur, de production minière et de traitement du minerai ont le potentiel d'avoir un impact sur la qualité de l'air.</p> <p>En particulier, nous reconnaissons que les émissions de gaz à effet de serre contribuent à l'enjeu mondial des changements climatiques.</p> <p>La gestion efficace de l'énergie contribuera au contrôle des impacts environnementaux en réduisant la quantité globale des gaz à effet de serre et des autres émissions importantes produites, en plus d'influencer directement les coûts d'exploitation.</p>
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.	Le périmètre de l'enjeu se limite aux exploitations gérées par IAMGOLD et à ses sites d'exploration avancée.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.	La consommation énergétique aux sites d'exploration et aux sites fermés n'est pas considérée comme importante puisqu'ils ne comportent aucune production active ou activité de traitement du minerai; par conséquent, les émissions sont également considérées comme non importantes. De plus, les projets de contreprise dont IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus. Le champ d'application 3 est calculé dans la mesure du possible en fonction des données disponibles.
103-2 L'approche managériale et ses composantes	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.	<p>Les émissions de GES font l'objet d'un suivi et d'une évaluation périodiques pour identifier les occasions d'améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de GES, promouvoir l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable.</p> <p>IAMGOLD est engagée envers l'énergie renouvelable, comme l'illustrent le développement de la plus grande centrale hybride photovoltaïque/mazout lourd (PV-HFO) du monde (15 MW) à Essakane et la centrale solaire de 5 MW à Rosebel, ainsi que plusieurs plus petits projets solaires en soutien aux communautés locales du Suriname. La centrale PV-HFO de 15 MW à Essakane permet des économies estimées à environ 18 500 tonnes de CO₂ par année.</p>
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.	<p>Le but de la gestion est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se conformer aux exigences réglementaires applicables ; • Quantifier notre impact par l'entremise d'un suivi de la qualité de l'air pour assurer l'efficacité de toute mesure d'atténuation mise en place pour prévenir tout effet nocif causé par nos activités minières ; • Réduire les émissions contribuant aux changements climatiques.

	<p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>Norme de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Conformément à notre norme de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, signée par le chef de l'exploitation, l'un de nos objectifs principaux est de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et leur impact sur l'environnement.</p> <p>Les projets au Canada sont généralement sujets aux lignes directrices sur la qualité de l'air et aux approbations, visant à protéger les milieux récepteurs à proximité du projet.</p> <p>Nous participons également aux divulgations liées aux changements climatiques du Carbon Disclosure Project (CDP).</p>
103-3	<p>Évaluation de l'approche managériale</p> <p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale. 	<p>En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe les protocoles Vers le développement minier durable (VDMD) à tous ses sites. Une vérification externe est exigée tous les trois ans pour vérifier le niveau de conformité aux protocoles VDMD. Un audit interne a été mené sur les résidus miniers et un audit VDMD a eu lieu en 2018. Les résultats de l'audit font actuellement l'objet d'un examen afin d'identifier des points à améliorer.</p> <p>Toutes les exploitations d'IAMGOLD ont réalisé l'auto-évaluation VDMD annuelle pour le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES. Les résultats annuels sont disponibles dans les rapports d'étape VDMD.</p>

305-1 Émissions directes de GES (champ d'application 1)

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Le total des émissions directes de GES (en tonnes métriques ou d'équivalents CO ₂ :	158 700,90	341 323,17	12 564,42
Déchets	0,00	0,00	0,00
Énergie – centrale	0,00	219 866,04	0,00
Énergie – usine de traitement	2 714,10	5 752,62	288,11
Énergie – extraction	145 906,51	86 072,30	12 116,07
Énergie – activités de soutien	260,02	3 067,70	0,00
Véhicules détenus par l'entreprise – exploitations	9 820,27	0,00	160,25
Véhicules détenus par l'entreprise – activités de soutien	0,00	26 564,52	0,00
b. Les gaz inclus dans le calcul : (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFCs, PFCs, SF ₆ , NF ₃ , ou tous)	Tous	Tous	Tous
c. Les émissions biogéniques de CO ₂ en tonnes métriques d'équivalent CO ₂	S. o.		
d. L'année de référence pour le calcul, le cas échéant, notamment :			
i. la justification de son choix	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)		
ii. les émissions au cours de l'année de référence	145 485,33	199 586,01	11 561,65
iii. la justification de toute variation significative des émissions (en t CO ₂ e) ayant nécessité un recalcul des émissions de l'année de référence	Augmentation de 13 216. Traitement de davantage de roches dures.	Augmentation de 141 737. Projet d'agrandissement de l'usine; traitement de davantage de roches dures.	Augmentation de 1 003. Accroissement de la production.
e. La source des facteurs d'émission et les potentiels de réchauffement climatique (PRC) utilisés ou une référence à la source de PRC	Source de PRC : GIEC (2007). Quatrième Rapport d'évaluation du GIEC : Changements climatiques 2007. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press, Cambridge. Utilisation de la plateforme Ecometrica pour assurer que les plus récents facteurs d'émissions sont utilisés.		
f. La méthode de consolidation des émissions : quote-part de capital, contrôle financier ou contrôle opérationnel	Contrôle opérationnel		
g. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Évaluation réalisée conformément au Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, publiée par le WRI et le WBCSD.		

305-2 Émissions directes de GES (champ d'application 1)

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Les émissions indirectes de GES (champ d'application 2) totales des émissions en tonnes métriques d'équivalent CO ₂ provenant de la génération d'électricité, du chauffage, du refroidissement et de la vapeur, selon une méthode basée sur la localisation des émissions	0,00	715,77	267,08
b. Le cas échéant, les émissions indirectes de GES (champ d'application 2) totales en tonnes métriques d'équivalent CO ₂ , selon une méthode basée sur le marché	0,00	715,77	267,08
c. Le cas échéant, les gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFCs, PFCs, SF ₆ , NF ₃ , ou tous	Tous		
d. L'année de référence pour le calcul, le cas échéant, notamment :			
i. la justification de son choix	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)		
ii. les émissions au cours de l'année de référence	0,00	610,87	322,99
iii. la justification en cas de variation significative des émissions ayant nécessité un recalcul des émissions de l'année de référence.	S. o.		
e. La source des facteurs d'émission et les potentiels de réchauffement climatique (PRC) utilisés ou une référence à la source de PRC	Source de PRC : GIEC (2007). Quatrième Rapport d'évaluation du GIEC : Changements climatiques 2007. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press, Cambridge. Utilisation de la plateforme Ecometrica pour assurer que les plus récents facteurs d'émissions sont utilisés.		
f. La méthode de consolidation des émissions : quote-part de capital, contrôle financier ou contrôle opérationnel	Contrôle opérationnel		
g. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Évaluation réalisée conformément au Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, publié par le WRI et le WBCSD.		

305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Les autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3) totales qui sont une conséquence des activités de l'organisation, mais qui proviennent de sources non détenues ni contrôlées par l'organisation (en tonnes métriques d'équivalent CO ₂)	3 621,36	1 174,71	601,56
b. Le cas échéant, les gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFCs, PFCs, SF ₆ , NF ₃ , ou tous	Tous		
c. Les émissions biogéniques de CO ₂ en tonnes métriques d'équivalent CO ₂	S. o.		
d. Les catégories et activités des autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3) incluses dans le calcul	Voyages d'affaires, déchets générés au cours des opérations, transport et distribution en amont	Voyages d'affaires, déchets générés au cours des opérations	Voyages d'affaires, déchets générés au cours des opérations
e. L'année de référence pour le calcul, le cas échéant, notamment :			
i. la justification de son choix	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)		
ii. les émissions au cours de l'année de référence	3 392,09	2 509,16	396,21
iii. la justification en cas de variation significative des émissions ayant nécessité un recalcul des émissions de l'année de référence	S. o.		
f. La source des facteurs d'émission et les potentiels de réchauffement climatique (PRC) utilisés ou une référence à la source de PRC	Source de PRC : GIEC (2007). Quatrième Rapport d'évaluation du GIEC : Changements climatiques 2007. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press, Cambridge. Utilisation de la plateforme Ecometrica pour assurer que les plus récents facteurs d'émissions sont utilisés.		
g. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Évaluation réalisée conformément au Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, publiée par le WRI et le WBCSD.		

305-4 Intensité des émissions de GES

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Le ratio d'intensité des émissions de GES de l'organisation			
i. Émissions totales de GES (en tonnes de CO ₂ e)	158 700,90	342 038,95	12 831,51
ii. Intensité des émissions de GES – usine (kg de CO ₂ e/tonne usinée)	12,37	24,62	20,57
iii. Intensité des émissions de GES – mine (kg de CO ₂)	2,44	6,46	11,01
b. Le paramètre spécifique de l'organisation (dénominateur) utilisé pour calculer le ratio			
i. Milliers de tonnes de minerai traité (usiné)	12 832,07	13 890,95	623,88
ii. Milliers de tonnes de minerai et de stériles déplacés	65 006,74	52 967,12	1 165,07
c. Les types d'émissions de GES incluses dans le ratio d'intensité, notamment les émissions directes (champ d'application 1), les émissions indirectes (champ d'application 2) et/ou les autres émissions indirectes (champ d'application 3).	Champs d'application 1 et 2 (localisation)	Champs d'application 1 et 2 (localisation)	Champs d'application 1 et 2 (localisation)
d. Les gaz inclus dans le calcul : C CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFCs, PFCs, SF ₆ , NF ₃ , ou tous.	Tous		

305-5 Réduction des émissions de GES

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Les émissions de GES réduites correspondant au résultat direct d'initiatives de réduction, en tonnes métriques d'équivalent CO ₂	6 200 t de CO ₂ e (centrale solaire de 5 MW à Rosebel)	Développement d'un projet solaire de 15 MW (inauguration planifiée en 2018)	S. o.
b. Les gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFCs, PFCs, SF ₆ , NF ₃ , ou tous	Tous		
c. L'année de référence ou la valeur de référence, notamment la justification de son choix	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)		
d. Les champs d'application pour lesquels les réductions ont eu lieu, notamment les émissions directes (champ d'application 1), les émissions indirectes (champ d'application 2) et/ou les autres émissions indirectes (champ d'application 3)	Champ d'application 1	S. o.	S. o.
e. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Facteurs d'émission standards		

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Les émissions atmosphériques significatives, en kilogrammes, pour chacun des éléments suivants :	L'échantillonnage est effectué aux sources d'émission principales. Données en ppm seulement.		
i. NOX	Non disponible, données non suivies. Plans de collecte de données en 2018.	Non disponible, données non suivies. Plans de collecte de données en 2018.	11 000,00
ii. SOx			23,00
iii. Polluants organiques persistants (POP)			0,00
iv. Composés organiques volatils (COV)			210,00
v. Polluants atmosphériques dangereux (PAD)			0,00
vi. Particules en suspension (PS)			12,00
vii. Autres catégories usuelles d'émissions atmosphériques identifiées dans les réglementations applicables			0,00
b. La source des facteurs d'émission utilisés	Les concentrations de PS10 ont été mesurées à l'usine, à l'ancien camp, au nouveau camp et à l'entrée principale en 2017. Les valeurs moyennes suivantes ont été enregistrées : usine : 0,26 µg/m ³ ; nouveau camp : 0,67 µg/m ³ ; entrée principale : 0,31 µg/m ³ ; ancien camp : 0,99 µg/m ³ .	Mesures ponctuelles des PS; données sur les quantités totales non disponibles. Moyenne de 0,02 mg/MJ pour les conduits de la centrale; moyenne de 75 mg/m ³ pour l'ensemble des conduits du site.	United States Environmental Protection Agency (U.S. EPA) AP-42
c. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	La norme principale de l'USEPA sur la qualité de l'air ambiant de 150 µg/m ³ en moyenne pendant une période de 24 h est utilisée. Des échantillonneurs d'air MiniVol TAS ont été utilisés pour mesurer la concentration de PS10 durant la saison sèche (début février à fin avril et mi-août à début décembre) pendant une période de 24 heures, une fois tous les 6 jours.	Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour les centrales thermiques de l'IFC; décret no 2001-185 portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol.	Calculateur du Canadian energy partnership for environmental innovation (boîte à outils de l'inventaire national des rejets de polluants (INRP))

Effluents et déchets

103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.

Guidés par notre vision Zéro Incident, nous surveillons de près les stériles et les résidus produits ainsi que la qualité de l'effluent final durant l'exploitation minière et après la fermeture.

La gestion des déchets comprend les stériles, les résidus et d'autres flux de déchets (déchets dangereux et non dangereux).

b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :
i. le lieu où les impacts se produisent ;
ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.

Le périmètre de l'enjeu comprend toutes les exploitations gérées par IAMGOLD. Les sites d'exploration et les sites fermés sont inclus, s'il y a lieu.

c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.

Les effluents et les déchets provenant des projets en coentreprise où IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.

Le jugement d'experts en la matière sert à définir ce qui est considéré comme important.

103-2 L'approche managériale et ses composantes

a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.

Des plans de stockage sont exigés pour les stériles et les résidus. Le suivi de la qualité de l'eau et des sédiments est régulièrement effectué. Des procédures opérationnelles normalisées sont élaborées et maintenues pour les processus importants, comme la gestion des déchets dangereux à nos sites d'exploitation et l'intervention en cas de déversement.

Au Burkina Faso, la mine Essakane d'IAMGOLD fournit une occasion de valorisation des déchets métalliques grâce au programme « Fonds Fer ». La mine vend ses déchets métalliques aux enchères et se sert des recettes pour financer des idées commerciales locales.

b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.

Le but de la gestion est de :

- Se conformer aux exigences réglementaires applicables ;
- Assurer que les flux de déchets sont manipulés, entreposés et transportés de façon appropriée pour éviter tout déversement accidentel dans l'environnement ;
- Quantifier notre impact par l'entremise d'un suivi de la qualité de l'eau pour assurer l'efficacité de toute mesure d'atténuation mise en place pour prévenir tout effet nocif causé par nos activités minières ;
- Assurer la protection de l'environnement récepteur.

c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :

Notre norme en matière de développement durable définit les exigences minimales en gestion des déchets.

- Politiques
- Engagements
- Objectifs et cibles
- Responsabilités
- Ressources
- Mécanismes de gestion des plaintes
- Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives

Norme de gestion des résidus

Conformément à notre norme de gestion des résidus, nous situons, concevons, construisons, utilisons et fermons des parcs à résidus respectant la politique environnementale de l'Association minière du Canada (AMC), gardant en tête notre engagement envers nos parties prenantes. Nous nous assurons que toutes les structures sont stables et que tous les solides et eaux sont gérés dans les zones désignées à cet effet.

Un déversement accidentel peut être dangereux pour nos employés et nos autres parties prenantes et peut également contaminer l'environnement sans une intervention rapide et efficace.

Nous cherchons à éviter les déversements importants et à avoir des procédures en cas de déversement pour intervenir de façon appropriée et réduire au minimum les impacts sur l'environnement récepteur.

103-3 Évaluation de l'approche managériale

Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

- Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :
 - les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;
 - les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;
 - tout ajustement consécutif de l'approche managériale.

En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe les protocoles Vers le développement minier durable (VDMD) à tous ses sites. Une vérification externe est exigée tous les trois ans pour vérifier le niveau de conformité aux protocoles VDMD. Un audit interne a été mené sur les résidus miniers et un audit VDMD a eu lieu en 2018. Les résultats de l'audit font actuellement l'objet d'un examen afin d'identifier des points à améliorer.

Toutes les exploitations d'IAMGOLD ont réalisé l'auto-évaluation VDMD annuelle pour les protocoles de gestion des résidus et de planification de la gestion de crises et des communications.

Protocole de gestion des résidus.

Planification de la gestion de crises et des communications.

Les résultats annuels sont disponibles dans les [rapports d'étape VDMD](#).

306-1

Écoulement d'eau par qualité et destination

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Le volume (m ³) des déversements d'eau prévus et non prévus (c.-à-d. à l'exclusion des eaux pluviales collectées et des eaux résiduelles domestiques) par :	2 844 835,00	0,00	3 859 876,00
i. destination	Rivière Mindrineti (eaux de surface)	Essakane est un site à « zéro déversement » : aucune eau utilisée à des fins industrielles n'est déversée dans l'environnement. L'eau utilisée pour le traitement du minerai est recyclée pour d'autres besoins de traitement du minerai. L'eau de mine est stockée dans un bassin jusqu'à ce qu'elle soit utilisée. L'eau résiduelle locale est traitée et ensuite envoyée dans un champ d'évaporation où des arbres ont été plantés.	Rivière Bousquet
ii. qualité de l'eau, notamment la méthode de traitement	Avant le déversement, l'eau est traitée à l'usine de traitement de l'effluent et aérée dans l'étang aéré pour répondre aux critères de déversement de l'IFC et atteindre les cibles de déversement au point de rejet.	Sans objet ; site à « zéro déversement »	Traitée avec de la chaux
iii. si l'eau a été réutilisée par une autre organisation	Non, mais de l'exploitation minière artisanale dans la zone.	Non, mais il y a de l'exploitation minière artisanale dans la zone.	Non
b. Les normes, méthodologies et hypothèses utilisées	Limites de l'IFC quant au déversement d'eau résiduelle de traitement dans les eaux de surface (Banque Mondiale, directives de l'IFC 2007). Cibles de déversement au point de rejet fixées par Rosebel pour l'ammoniac et le total du cyanure.	S. o.	Le déversement est périodiquement mesuré à l'aide d'un débitmètre.

306-2

Déchets par type et méthode d'élimination

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>
a. Le poids total de déchets dangereux répartis selon les modes d'élimination suivants le cas échéant :	6 860,99	1 318,96	227,17	
i. Réutilisation (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	Non disponible	0,00	Non disponible	Non disponible
ii. Recyclage (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	6 352,78	1 179,75	0,00	Mali : 780 kg (bouteilles d'eau en plastique vides – vendues en ville pour servir de contenant à des jus Sénégal : Non disponible Colombie : Non disponible Brésil : Non disponible Ontario : Non disponible Pérou : Non disponible Québec : Non disponible Suriname : Non disponible Burkina Faso : Non disponible
iii. Compostage (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	0,00	Non disponible	Non disponible
iv. Valorisation, incluant la valorisation énergétique	0,00	0,00	Non disponible	Non disponible

v. Incinération (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	508,21	0,88	227,17	Mali : Non disponible Sénégal : 600 L d'huile usée (environ 580 kg) par incinération Colombie : Non disponible Brésil : Non disponible Ontario : Non disponible Pérou : Non disponible Québec : Non disponible Suriname : Non disponible Burkina Faso : Non disponible
vi. Injection en puits profond (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	Non disponible			
vii. Enfouissement (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	138,33	0,00	Non disponible
viii. Stockage sur le site (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	0,00	0,00	Mali : 2 239 kg d'huile pour moteur usée (sera envoyée à une usine de traitement certifiée) Sénégal : Non disponible Colombie : Non disponible Brésil : Non disponible Ontario : Non disponible Pérou : Non disponible Québec : Non disponible Suriname : Non disponible Burkina Faso : Non disponible
b. Le poids total de déchets non dangereux, avec la répartition selon les modes d'élimination suivants, le cas échéant :	1 107,82	794,80	1 942,25	
i. Réutilisation (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	1,54	0,00	Non disponible	Mali : Non disponible Sénégal : Non disponible Colombie : 4 400 kg de sacs utilisés pour l'entreposage temporaire de sols pour la construction de plateformes ont été réutilisés Brésil : Non disponible Ontario : Non disponible Pérou : Non disponible Québec : Non disponible Suriname : Non disponible Burkina Faso : Non disponible
ii. Recyclage (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	26,76	416,99	1 544,90	Mali : Non disponible Sénégal : Non disponible Colombie : 444,4 kg de verre, d'aluminium, de plastique, de papier et de carton ont été envoyés à une entreprise de recyclage, gérée par des membres de la communauté locale. Brésil : Non disponible Ontario : Non disponible Pérou : Non disponible Québec : 500 kg of paper Suriname : Non disponible Burkina Faso : Non disponible
iii. Compostage (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	Non disponible	0,00	Non disponible	Non disponible
iv. Valorisation, incluant la valorisation énergétique (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	Non disponible	0,00	Non disponible	Non disponible
v. Incinération (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	Non disponible	0,00	Non disponible	Non disponible
vi. Injection en puits profond (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	Non disponible	0,00	Non disponible	Non disponible

vii. Enfouissement (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	1 079,52	377,81	397,35	Mali : 1 500 kg de déchets divers (envoyés à une usine de traitement des déchets à Bamako) Sénégal : 6 tonnes Colombie : 436,5 k de déchets ordinaires et organiques Brésil : Non disponible Ontario : Non disponible Pérou : Non disponible Québec : Non disponible Suriname : Non disponible Burkina Faso : Non disponible
viii. Stockage sur le site (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	Non disponible	0,00	Non disponible	Mali : Non disponible Sénégal : Non disponible Colombie : Non disponible Brésil : Non disponible Ontario : Non disponible Pérou : 445 kg Québec : Non disponible Suriname : Non disponible Burkina Faso : Non disponible
ix. Autre (à préciser par l'organisation)	Non disponible	0,00	Non disponible	Mali : Non disponible Sénégal : Non disponible Colombie : Non disponible Brésil : Non disponible Ontario : Non disponible Pérou : 445 kg Québec : Non disponible Suriname : Non disponible Burkina Faso : Non disponible

c. Le mode de détermination de la méthode d'élimination des déchets :

i. Élimination directement par l'organisation, ou autre confirmation directe	Enfouissement des déchets dangereux, enfouissement des déchets non dangereux	Élimination des déchets dangereux, recyclage des déchets non dangereux, enfouissement des déchets non dangereux	Non disponible	Mali : Non disponible Sénégal : Non disponible Colombie : Les déchets non recyclables sont éliminés par les services publics de gestion des déchets à la décharge locale. Brésil : Non disponible Ontario : Non disponible Pérou : Non disponible Québec : Non disponible Suriname : Non disponible Burkina Faso : Non disponible
ii. Information fournie par le prestataire d'élimination des déchets	Réutilisation des déchets non dangereux	Recyclage des déchets dangereux, enfouissement des déchets dangereux	Incinération des déchets dangereux, recyclage des déchets non dangereux, enfouissement des déchets non dangereux	Mali : Non disponible Sénégal : Non disponible Colombie : (i) Quimetales SAS a délivré un certificat d'entreposage, de gestion et de traitement et/ou utilisation des déchets dangereux. L'entreprise détient le permis environnemental du gouvernement. (ii) Politiques et procédures des services publics de gestion des déchets. Brésil : Non disponible Ontario : Non disponible Pérou : Non disponible Québec : Non disponible Suriname : Non disponible Burkina Faso : Non disponible
iii. Planification par défaut du prestataire d'élimination des déchets	Recyclage des déchets dangereux, incinération des déchets dangereux, recyclage des déchets non dangereux	Non disponible	Non disponible	Non disponible

306-3 Déversements significatifs

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Le nombre total et le volume total de déversements significatifs (m ³)	Aucun	Aucun	Aucun
b. Les informations supplémentaires suivantes pour chaque déversement communiqué dans les états financiers de l'organisation :			
i. Le lieu du déversement	S. o.		
iii. La matière déversée, en fonction de sa catégorie : déversements pétroliers (sols ou nappes d'eau), déversements de carburant (sols ou nappes d'eau), déversements de déchets (sols ou nappes d'eau), déversements ou fuites de produits chimiques (sols ou nappes d'eau principalement) et autres matières (à préciser par l'organisation)	S. o.		
c. Les impacts des déversements significatifs	S. o.		

306-4 Transport de déchets dangereux

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Poids total des déchets dangereux (tonnes) :			
i. déchets dangereux transportés	3 609,35	S. o.	227,17
ii. déchets dangereux importés	S. o.	0,00	0,00
iii. déchets dangereux exportés	3 609,30	0,00	0,00
iv. déchets dangereux traités	7 057,52	S. o.	227,17
b. Le pourcentage de déchets dangereux expédiés à l'international (%)	51 %	0 %	0 %
c. Les normes, méthodologies et hypothèses utilisées	Conversions des unités à l'aide d'Ecometrica	<ul style="list-style-type: none"> Convention de Bâle sur le Contrôle des Mouvements Transfrontières de Déchets Dangereux et de leur élimination, adoptée par la Conférence des Parties le 22 mars 1989, mise en œuvre au Burkina Faso le 5 mai 1992 ; Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, signée le 30 janvier 1991 ; Décret portant réglementation de la collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains. 	Fournies par le prestataire d'élimination des déchets.

306-5 Masses d'eau affectées par les déversements et/ou ruissellements

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Les masses d'eau et les habitats associés qui sont fortement affectés par les déversements et/ou ruissellements d'eau, notamment des informations concernant :			
i. La taille de la masse d'eau et de l'habitat associé	La rivière Mindrineti (en aval du ruisseau Mamanari) est le seul cours d'eau pérenne dans la zone, comportant une zone de drainage de 704 km ² , principalement située au sud et en amont de la concession.	Aucune	S. o.
ii. Si la masse d'eau et l'habitat associé sont désignés comme une aire protégée nationale ou internationale	Non	S. o.	S. o.
iii. La valeur en termes de biodiversité, telle que le nombre total d'espèces protégées	Selon l'étude des écosystèmes aquatiques menée en novembre 2017, 22 espèces de poissons et 52 spécimens de macro-invertébrés ont été recueillis en aval du point de rejet (ruisseau Mindrineti). Aucune de ces espèces n'est protégée.	S. o.	Sans objet ; (aucune espèce protégée au site)

MM3 Volume total, et risques afférents, des morts-terrains, pierres, stériles et boues

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
Quantité totale des morts-terrains (stériles) générés durant l'année (en tonnes)	47 802 231,00	35 696 535,00	640 963,00
Décrire les risques associés aux morts-terrains (incluant les stériles)	Risques liés au ruissellement sur les haldes à stériles. Procédures en place pour les haldes à stériles.	Risques liés au ruissellement sur les haldes à stériles.	Potentiel d'exhaure de roches acides.
Quantité totale de résidus (incluant les boues) générés durant l'année (en tonnes)	12 832 069,00	11 749 255,00	785 660,00
Décrire les risques associés aux résidus	Risques liés à une rupture de conduite des résidus et/ou de barrage. Procédures en place pour le parc à résidus.	Les risques liés aux ruptures de conduite de résidus, au bris de la géomembrane couvrant l'intérieur du parc à résidus, et/ou aux ruptures de barrage. Contamination des eaux souterraines. Déversement intempestif du parc à résidus.	Potentiel d'exhaure de roches acides.

Conformité environnementale

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>Conformément à notre politique de développement durable, nous nous engageons à établir des normes d'exploitation et des procédures donnant lieu à des pratiques qui respectent ou aillent au-delà des lois et règlements applicables, les rapports d'impacts environnementaux et sociaux d'IAMGOLD, les plans de gestion environnementale et sociale, les plans de fermeture et les protocoles internationaux dont IAMGOLD est signataire. Nous sommes vigilants par rapport à la conformité et veillons à ce que toute non-conformité soit rapidement résolue.</p> <p>Politique de développement durable</p>
	<p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <p>i. le lieu où les impacts se produisent ;</p> <p>ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.</p>	Le périmètre de l'enjeu comprend tous les sites gérés par IAMGOLD.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.	Les projets en coentreprise où IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>On s'attend à ce que les sites respectent ou aillent au-delà des lois et réglementations environnementales applicables.</p>
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.	<p>Le but de la gestion est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se conformer aux exigences réglementaires applicables ; • Promouvoir la responsabilisation et de la transparence.
	<p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <p>i. Politiques</p> <p>ii. Engagements</p> <p>iii. Objectifs et cibles</p> <p>iv. Responsabilités</p> <p>v. Ressources</p> <p>vi. Mécanismes de gestion des plaintes</p> <p>vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</p>	<p>Politique de développement durable</p> <p>Norme de gestion des résidus</p> <p>Il est essentiel de traiter les commentaires et les préoccupations de façon accessible et rapide afin de continuellement s'améliorer. Comme indiqué dans notre politique de développement durable, nous nous engageons à mettre en œuvre de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, de transparence et d'équité et à divulguer annuellement notre performance.</p> <p>À cet engagement s'ajoute notre norme de gestion des résidus, qui indique que les consultations avec les communautés d'intérêts sont faites de manière à tenir compte des considérations de ces communautés en ce qui a trait à la gestion des parcs à résidus.</p> <p>Nous nous engageons à éviter ou à réduire au minimum tout impact négatif découlant de nos activités minières, dans la mesure où c'est réalisable sur le plan technique et raisonnable sur le plan financier.</p> <p>Dans le cadre de notre engagement, nous avons formé un partenariat avec l'Institut de recherche en mines et environnement (IRME) UQAT-Polytechnique en 2012 pour soutenir le développement de nouvelles pratiques environnementales, incluant la réhabilitation des résidus. Notre engagement financier de 1,5 million \$ sur une période de 5 ans a donné lieu à divers projets de recherche, comme la désulfuration des couvertures de résidus et de boues. Avec l'approbation de notre plan de fermeture par le gouvernement du Québec, IAMGOLD souhaite intégrer certaines des pratiques faisant l'objet de recherches par l'IRME. En 2017, IAMGOLD a engagé 2 millions \$ à l'Université Laurentienne sur une période de 5 ans pour soutenir des chaires en exploitation à ciel ouvert et génie. Une portion du financement servira à créer un nouvel espace étudiant et à mettre à niveau les installations pour les étudiants, et à créer de nouvelles bourses pour les étudiants de premier et de deuxième cycle.</p>

103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <p>i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;</p> <p>ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;</p> <p>iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.</p>	<p>Conformément à la norme en matière de développement durable d'IAMGOLD, un plan d'engagement de la communauté et des parties prenantes est nécessaire à tous les sites pour assurer que les commentaires sont reçus et pris en compte.</p> <p>Un système officiel de plaintes est en place pour traiter les plaintes/préoccupations des parties prenantes externes. Les parties prenantes sont bien informées du mécanisme de plaintes, qui est facilement accessible. L'entreprise fait un compte rendu périodique auprès des communautés à propos des résultats des plaintes déposées. La haute direction revoit le système d'engagement et les résultats (annuellement).</p> <p>Une analyse des lacunes du cadre conceptuel en développement durable d'IAMGOLD a été effectuée en 2018, et les résultats de l'analyse sont actuellement examinés en vue d'identifier des points à améliorer.</p>
--	---	---

307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>
a. Les amendes et les sanctions non monétaires subies pour non-conformité à la législation et/ou à la réglementation environnementales, à savoir :				
i. Valeur monétaire totale des amendes significatives (\$ US)	0	0	0	0
ii. Nombre total de sanctions non monétaires	0	0	0	0
iii. Procédures engagées dans le cadre de mécanismes de résolution de conflits	0	0	0	0
b. Si l'organisation n'a identifié aucun cas de non-conformité à la législation et/ou à la réglementation environnementale, une déclaration brève à ce sujet est suffisante	<p>En 2017, aucune non-conformité par rapport aux lois ou réglementations environnementales n'a été identifiée. Il convient de noter que bien qu'il n'y ait pas eu d'amendes ou des sanctions annoncées, plusieurs événements ont été déclarés. À Essakane, les critères de déversement d'eaux résiduaires locales n'ont pas toujours été respectés. Les paramètres liés à la demande biochimique et chimique en oxygène ainsi qu'aux streptocoques et aux coliformes fécaux sont souvent anormaux. Un plan d'action est en cours de mise en œuvre. Les émissions de NOx à la centrale ne sont pas conformes aux normes nationales d'émissions provenant d'installations fixes.</p>			

Emploi			
103-1	<p>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</p>	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires. <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.</p>	<p>Englobant diverses cultures, langues et disciplines fonctionnelles, IAMGOLD est une communauté mondiale où des milliers d'employés poursuivent des objectifs communs et adhèrent à des valeurs communes.</p> <p>Le périmètre de l'enjeu comprend tous les sites gérés par IAMGOLD.</p> <p>Cet enjeu s'applique spécifiquement aux employés et aux entrepreneurs directement embauchés par IAMGOLD.</p>
103-2	<p>L'approche managériale et ses composantes</p>	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>Chez IAMGOLD, attirer, recruter et sélectionner le bon talent est essentiel au maintien de notre succès et au soutien de notre culture : donner le pouvoir d'agir pour atteindre une performance extraordinaire. La norme en matière d'acquisition et de sélection du talent définit les normes minimales permettant d'assurer que le meilleur talent et le mieux qualifié est recruté parmi toutes les possibilités d'embauche et que le processus de recrutement est impartial et non discriminatoire.</p> <p>L'objectif de cette politique est de définir les exigences minimales auxquelles l'entreprise, les employés et les représentants des ressources humaines (« RH ») doivent se conformer afin d'attirer le talent qualifié, et de sélectionner et recruter des candidats à l'embauche. Chez IAMGOLD, nos gens sont notre principal atout : l'engagement et la satisfaction de nos employés sont fondamentaux à notre réussite. La Société s'est engagée à maintenir un milieu de travail stimulant où la compétence et le rendement sont reconnus et exempt de toute forme de discrimination contraire à la loi ou fondée sur les rapports personnels.</p> <p>Chez IAMGOLD, la vaste thématique de l'emploi est gérée de façon exhaustive par la mise en place de politiques, de normes, de codes et de plans catégorisés qui communiquent les attentes minimales de l'entreprise de façon à favoriser la conformité. Le Service des ressources humaines de l'entreprise gère le processus d'embauche de nouveaux employés, de façon à appuyer la stratégie d'affaires. Le guide de l'employé explique les politiques et pratiques aux niveaux employés.</p>
103-3	<p>Évaluation de l'approche managériale</p>	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale. 	<p>Les employés doivent faire l'objet d'une évaluation annuelle du rendement avec leur gestionnaire, encadrée par le Service des RH. Des entrevues de départ sont également effectuées pour obtenir des renseignements. Aucun changement important n'a été effectué dans la fonction des RH en 2017.</p>

401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. Le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et région :					
i. moins de 30 ans (A)	70	111	120	17	25
ii. de 30 à 50 ans (B)	32	77	77	17	10
iii. plus de 50 ans (C)	3	8	20	2	8
iv. Nombre total d'employés se joignant à l'entreprise (= A+B+C)	105	196	217	36	43
v. Nouvelles embauches – hommes	68	159	182	21	33
vi. Nouvelles embauches – femmes	37	37	35	15	10
b. Le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et région :					
i. moins de 30 ans (A)	57	73	114	12	14
ii. de 30 à 50 ans (B)	37	67	84	10	7
iii. plus de 50 ans (C)	14	18	33	6	9
iv. Nombre total d'employés quittant l'entreprise (= A+B+C)	108	158	231	28	30
v. Taux de rotation – hommes	78	127	205	15	23
vi. Taux de rotation – femmes	30	31	26	13	7

401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. Les avantages standard accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel, par sites d'activité importants. Il s'agit notamment et au minimum :					
i. de l'assurance-vie	Oui	Oui	Oui	Oui	S. o.
ii. des soins de santé	Oui	Oui	Oui	Oui	S. o.
iii. de la prise en charge du handicap et de l'invalidité	Oui	Oui	Oui	Oui	S. o.
iv. du congé parental	Oui	Oui	Oui	Oui	S. o.
v. de la retraite professionnelle	Oui	Oui	Oui	Oui	S. o.
vi. de l'actionnariat salarié	Oui	Oui	Oui	Oui	S. o.
vii. autres	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.
b. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité ».	Sites d'exploitation et siège social				

401-3 Congé parental

Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
a. Le nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental, par genre	Hommes : 1 013 Femmes : 262	Hommes : 2 087 Femmes : 262	Hommes : 630 Femmes : 66	Hommes : 83 Femmes : 64	Hommes : Non disponible Femmes : Non disponible
b. Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental, par genre	Hommes : 58 Femmes : 10	Hommes : 159 Femmes : 26	Hommes : 34 Femmes : 6	Hommes : 0 Femmes : 0	Hommes : Non disponible Femmes : Non disponible
c. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre	Hommes : 58 Femmes : 9	Hommes : 159 Femmes : 22	Hommes : 27 (3 encore en congé parental) Femmes : 1 (5 encore en congé parental)	Hommes : Sans objet – aucun employé en congé parental Femmes : Sans objet – aucun employé en congé parental	Hommes : Non disponible Femmes : Non disponible
d. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre	Hommes : 58 Femmes : 8	Hommes : 159 Femmes : 22	Hommes : 35 Femmes : 5	Hommes : Sans objet – aucun employé en congé parental Femmes : Sans objet – aucun employé en congé parental	Hommes : Non disponible Femmes : Non disponible
e. Les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental, par genre	Hommes : Taux de reprise du travail 100 % Taux de rétention 100 % Femmes : Taux de reprise du travail 90 % Taux de rétention 89 %	Hommes : 100 % Femmes : 100 %	Hommes : Taux de reprise du travail 100 % Taux de rétention 100 % Femmes : Taux de reprise du travail 90 % Taux de rétention 89 %	Hommes : Sans objet – aucun employé en congé parental Femmes : Sans objet – aucun employé en congé parental	Hommes : Non disponible Femmes : Non disponible

Relations employés/direction

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <p>i. le lieu où les impacts se produisent ;</p> <p>ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.</p> <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.</p>	<p>Les lois et réglementations du travail varient considérablement d'un pays à l'autre. Puisqu'IAMGOLD détient des exploitations à l'échelle mondiale, il est important qu'elle s'assure de se conformer aux codes du travail locaux.</p> <p>IAMGOLD s'efforce de veiller à la conformité de toutes ses exploitations aux codes du travail locaux.</p> <p>Cet enjeu se limite aux territoires où IAMGOLD exerce ses activités.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <p>i. Politiques</p> <p>ii. Engagements</p> <p>iii. Objectifs et cibles</p> <p>iv. Responsabilités</p> <p>v. Ressources</p> <p>vi. Mécanismes de gestion des plaintes</p> <p>vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</p>	<p>Toutes les exploitations d'IAMGOLD respectent les codes du travail locaux et se conforment à la législation nationale, le cas échéant. Les conditions de travail et autres avantages sociaux négociés sont aussi définis dans les conventions collectives.</p> <p>Il est important qu'IAMGOLD respecte les droits de mouvements syndiqués.</p> <p>Voir ci-dessus.</p>

103-3	Évaluation de l'approche managériale	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.	Aucune activité d'audit ou vérification externe ou interne n'a eu lieu en 2017.
-------	--------------------------------------	--	---

402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles

Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
a. Le nombre minimal de semaines de préavis généralement fourni aux employés et à leurs représentants avant la mise en œuvre de modifications opérationnelles significatives pouvant les toucher considérablement	2 à 3 semaines	4 semaines	2 semaines	2 semaines	Cela dépend de la législation locale : entre 2 et 4 semaines.
b. Pour les organisations disposant d'accords de négociation collective, communiquer si la période de préavis et les dispositions de consultation et de négociation sont précisées dans les accords de négociation collective	Oui	Non disponible	Oui	Non disponible	Non disponible

MM4 Nombre de grèves et de lock-outs de plus d'une semaine, par pays

Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
Nombre de grèves et de lock-outs de plus d'une semaine, par pays	0	0	0	0	0

Santé et sécurité au travail			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.</p> <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.</p>	<p>La santé et sécurité au travail est importante, puisque les risques importants peuvent donner lieu à des conséquences graves pour les parties prenantes d'IAMGOLD, tant à l'interne (employés et entrepreneurs d'IMG) et à l'externe (communautés hôtes, gouvernement, actionnaires), s'ils ne sont pas gérés efficacement.</p> <p>Des impacts liés à la santé et sécurité peuvent se produire à tout moment et n'importe où aux exploitations d'IAMGOLD.</p> <p>La fonction de SS est décentralisée aux sites et aux fonctions. Le Service de SS du siège social gère la performance globale en SS, mais chaque site a la responsabilité de gérer sa performance locale en SS, conformément aux normes et aux procédures d'IMG. Des ressources financières sont allouées au niveau du siège social pour soutenir les sites, et des professionnels en SS sont établis à chacun de nos sites.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.</p>	<p>Le programme de santé et sécurité adopte une approche basée sur les risques et est guidé par la vision Zéro Incident. Tous les risques importants en santé et sécurité (SS) sont documentés dans les registres de risques de chacun de nos sites et de nos services, qui sont ensuite consolidés par le chef de l'exploitation pour former le registre des risques de l'entreprise. Une fois les risques identifiés, des contrôles de prévention et d'atténuation sont mis en place pour les gérer, s'ils ne peuvent pas d'abord être éliminés. Des audits et des inspections sont effectués pour assurer le maintien et la performance de ces contrôles.</p> <p>IAMGOLD a comme vision d'être le chef de file de l'industrie minière en offrant un milieu de travail sécuritaire, sain et sans blessure. Nos gens ont le pouvoir d'agir et s'engagent à adhérer à la vision Zéro Incident.</p>

c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :

- i. Politiques
- ii. Engagements
- iii. Objectifs et cibles
- iv. Responsabilités
- v. Ressources
- vi. Mécanismes de gestion des plaintes
- vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives

- Rapport mensuel et statistiques sur la performance en SS (indicateurs de prévention et de résultats) : un processus systématique de rapport de la performance utilisé par tous les sites d'IMG
- Procédure de rapport et de distribution lors d'un incident important (RII), qui comprend le partage des leçons tirées
- Programme Mind Body Achievement (MBA) : un programme basé sur le comportement visant à réduire, à signaler et à éliminer les situations et conditions à risque et à encourager et à améliorer le leadership en sécurité parmi les travailleurs
- IAMTRAVELLING : une initiative de sécurité en voyage pour informer et protéger les voyageurs d'affaires et les employés expatriés voyant à l'étranger
- VDMD : le programme Vers le développement minier durable (VMDM) de l'Association minière du Canada (AMC), qui fait un suivi des initiatives en santé et sécurité, ainsi que des plans de gestion de crises et d'intervention d'urgence
- OHSAS 18001 : deux sites sur trois ont la certification OHSAS
- Gestion des risques de l'entreprise : une initiative visant à identifier et à gérer les risques internes en SS
- Programme d'aide aux employés (PAE) : une initiative gérée par les RH qui fournit un soutien professionnel pour la santé et le bien-être des employés d'IMG et de leur famille, comme des conseils psychologiques, nutritionnels et financiers

103-3 Évaluation de l'approche managériale

Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :

- i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;
- ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;
- iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.

La conformité aux objectifs de SS de l'entreprise est mesurée à l'aide d'indicateurs de performance clés (IPC), comprenant les indicateurs de prévention et de résultats, qui sont étudiés en collaboration avec les directeurs généraux et le chef de l'exploitation sur une base mensuelle afin de mettre en application les leçons tirées et de continuellement s'améliorer. Les indicateurs de prévention nous permettent de voir comment atteindre nos objectifs, tandis que les indicateurs de résultats nous montrent les façons dont nos systèmes étaient défectueux et les manières de nous améliorer.

En 2017, le cadre conceptuel en santé et sécurité a été créé, et il sera mis en œuvre au cours des prochaines années.

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. Le niveau auquel chaque comité de santé et sécurité officiel impliquant à la fois les travailleurs et la direction exerce ses activités habituelles au sein de l'organisation	Il existe des comités de sécurité dans le Service d'exploitation minière pour surveiller les questions et les difficultés en SS et fournir des conseils. Aucun comité de SS officiel à l'échelle du site. Ce n'est pas une exigence légale. La participation des travailleurs est stimulée par des réunions.	50 % travailleurs, 50 % employeur	Nous avons un comité de santé et sécurité composé de 5 travailleurs et de 5 membres de la direction. Le comité se réunit une fois par mois.	Il y a un comité de santé et sécurité officiel au siège social composé de 8 membres.	Mali : Non disponible Sénégal : Non disponible Colombie : En vertu des lois sur le travail, IMG Columbia doit avoir un comité de santé et sécurité; des réunions ont lieu tous les trois mois. Le comité de santé et sécurité est composé de deux représentants des employés et d'un représentant de l'employeur, conformément à la loi locale. Ontario : Bureau local Pérou : main-d'œuvre et administration Québec : Aucun comité Suriname : Non disponible Burkina Faso : Non disponible
b. Le pourcentage de travailleurs dont le travail ou le lieu de travail est régi par l'organisation, qui sont représentés par des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	Environ 40 % (pour le Service de la mine)	Ils le sont tous, sauf pour les projets d'investissement en capitaux et le développement des ressources.	5 travailleurs et 5 membres de la direction = 50 %	100 %	Mali : Non disponible Sénégal : Non disponible Colombie : Les activités en Colombie comptent 10 employés, alors le comité de santé et sécurité représente tous les employés lors des réunions (100 %). Les représentants des employés ont été élus par les employés. 100 % Pérou : 50 % Québec : Non disponible Suriname : Non disponible Burkina Faso : Non disponible

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. Les types d'accidents du travail, le taux d'accidents du travail (TAT), le taux de maladies professionnelles (TMP), le taux de journées de travail perdues (TJP), le taux d'absentéisme (TA) et les décès liés au travail pour tous les employés :					
i. Types d'accidents du travail	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA)	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA)	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA)	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA)	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA)

ii. Taux d'accidents du travail (TAT = fréquence des accidents du travail, par rapport à la durée de travail totale de l'ensemble des travailleurs au cours de la période de reporting)	Taux total d'incidents enregistrables (TIE) : 1,47 (sur 200 000 heures de travail)	Taux total d'incidents enregistrables (TIE) : 0,33 (sur 200 000 heures de travail)	Taux total d'incidents enregistrables (TIE) : 2,68 (sur 200 000 heures de travail)	Taux total d'incidents enregistrables (TIE) : 0,00 (sur 200 000 heures de travail)	Taux total d'incidents enregistrables (TIE) : 0,71 (sur 200 000 heures de travail)
iii. Taux de maladies professionnelles (TMP = fréquence des maladies professionnelles par rapport au nombre total d'heures travaillées par tous les travailleurs au cours de la période de reporting)	Données non suivies	Données non suivies	Données non suivies	Données non suivies	Données non suivies
iv. Taux de journées de travail perdues (TJP) – (taux de jours d'absence, restrictions et transferts [JART] = impact des maladies professionnelles et des accidents entraînant l'absence des travailleurs concernés ; il est exprimé en comparant le nombre total de journées perdues et le nombre total d'heures de travail prévues au cours de la période de reporting)	Taux de jours d'absence, restrictions et transferts (JART) = 0,79 (sur 200 000 heures de travail)	Taux JART : 0,13	Taux de jours d'absence, restrictions et transferts (JART) = 2,68 (sur 200 000 heures de travail)	Taux de jours d'absence, restrictions et transferts (JART) = 0,00 (sur 200 000 heures de travail)	Taux de jours d'absence, restrictions et transferts (JART) = 0,28 (sur 200 000 heures de travail)
v. Taux d'absentéisme (TA = total des jours d'absence + total des jours de travail prévus à l'horaire pendant la période)	2,90 %	Données non suivies	10,68 % (en fonction des heures travaillées)	Données non suivies	Données non suivies
vi. Nombre total de décès liés au travail	0	0	1	0	0

b. Les types d'accidents du travail, le taux d'accidents du travail (TAT) et les décès liés au travail pour tous les travailleurs (à l'exclusion des employés) dont le poste ou le lieu de travail sont régis par l'organisation :

i. Types d'accidents du travail	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA)	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA)	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA)		Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA)
ii. Taux d'accidents du travail (TAT = fréquence des accidents du travail, par rapport à la durée de travail totale de l'ensemble des travailleurs au cours de la période de reporting)	Taux total d'incidents enregistrables (TIE) : 0,74 (sur 200 000 heures de travail)	Non disponible	Non disponible	Taux total d'incidents enregistrables (TIE) : 0,00 (sur 200 000 heures de travail)	Mali : Non disponible Sénégal : Non disponible Colombie : Non disponible Brésil : Non disponible Ontario : 2,93 Pérou : Non disponible Québec : Non disponible Suriname : Total d'incidents enregistrables (TIE) par 200 000 heures travaillées : 0,61 Burkina Faso : Non disponible
iii. Nombre total de décès liés au travail	0	0	1		0

c. Le système de règles utilisé pour enregistrer et communiquer les statistiques d'accident

OSHA

403-3

Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Si des travailleurs dont le poste ou le lieu de travail sont régis par l'organisation sont impliqués dans des activités liées à une incidence élevée ou un risque élevé de maladies spécifiques	Oui	Les postes pour lesquels le risque de maladies professionnelles est élevé sont pris en compte dans le programme d'hygiène du travail. Des mesures de contrôle des risques collectifs et individuels sont en place. Un programme de mesure des contaminants et un programme de veille biologique des travailleurs sont réalisés durant toute l'année.	Oui
Si oui, fournir une brève description des activités et des risques associés	Exploitation minière et entretien à la mine et à l'usine – risques : exposition à la silice, à l'arsenic, au cyanure, au stress thermique, aux vibrations, au bruit, au plomb, à l'ammoniac, aux métaux lourds	Opérateur de l'incinérateur de carbone, concasseur, salle d'or, laboratoire, foreur-dynamiteur, parc à résidus.	Exposition (principalement sous terre et entretien) à : silice (silicose), particules de diesel (cancer), bruit (perte de l'ouïe), stress thermique, fumées de soudure contenant des métaux lourds (cancer), vibrations (maladie de Raynaud), produits chimiques (cyanure, plomb)

403-4

Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Si des accords formalisés (locaux ou internationaux) sur la santé et la sécurité ont été conclus avec les syndicats	Oui	Non, il n'y a pas d'accord formalisé, sauf pour l'application d'une exigence réglementaire sur la mise en place d'un comité mixte de santé et sécurité.	Oui
b. Le cas échéant, dans quelle mesure (en pourcentage) les diverses questions de santé et de sécurité sont traitées dans ces accords :			
i. L'équipement de protection individuel	Oui – local	Non	100 % (CSS)
ii. Les comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	Oui – local	Oui, une fois par mois	100 %, une fois par mois (CSS)
iii. La participation des représentants des travailleurs aux inspections, audits et investigations des accidents relatifs à la santé et à la sécurité	Oui – local	Oui, dans le cadre du comité et des investigations importantes (pas formalisée)	100 % en fonction d'un calendrier
iv. La formation et l'éducation	Oui – local	Oui, en fonction des besoins	Oui, en fonction des besoins de l'année
v. Les mécanismes de gestion des plaintes	Oui – local et mondial (dénonciation)	Non	Participation à 100 %
vi. Le droit de refuser un travail dangereux	Oui – local	Élément inclus dans notre politique de santé et sécurité	Participation à 100 %
vii. Les inspections périodiques	Oui – local	Une fois par mois dans le cadre du comité de SSEC	Participation en fonction des demandes et du calendrier

Formation et éducation

103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires. 	<p>La formation et l'éducation sont pertinentes dans les exploitations d'IAMGOLD, puisque dans une industrie technique dynamique en constante évolution, il est important pour IAMGOLD d'avoir des travailleurs qualifiés et compétents.</p> <p>Des occasions de formation et d'éducation sont offertes aux employés d'IAMGOLD.</p>
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.	Voir ci-dessus.
103-2 L'approche managériale et ses composantes	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.	IAMGOLD fournit des formations sur place ainsi qu'un soutien au développement de carrière par l'entremise d'apprentissages actifs, de projets spéciaux, de rotations de travail, d'affiliations professionnelles et de conférences.
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.	IAMGOLD s'engage à fournir à tous les employés le soutien, l'éducation et la formation nécessaires pour assurer un rendement efficace et le maintien des permis et titres professionnels requis.
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :	Aucun
	<ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale. 	<p>Les évaluations annuelles du rendement sont gérées par le processus de gestion du rendement, qui comprend l'établissement des objectifs ainsi que des évaluations de mi-année et de fin d'année. Les employés et les gestionnaires fixent ensemble les objectifs individuels de rendement qui soutiennent la réalisation des priorités d'affaires. Le suivi des objectifs de rendement rend les individus responsables de leur croissance et de leur développement en tant que membres efficaces de l'équipe d'IAMGOLD. Aucun changement important n'a été apporté à ce processus en 2017.</p>

404-1

Nombre moyen d'heures de formation par an par employé

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. Le nombre moyen d'heures de formation que les employés de l'organisation ont suivies au cours de la période de reporting, par :					
i. genre	Hommes : Pas de suivi Femmes : Pas de suivi	Hommes : 1,94 heure Femmes : 1,34 heure	Hommes : 6,73 heures Femmes : 4,81 heures	Hommes : Pas de suivi Femmes : Pas de suivi	Hommes : Pas de suivi Femmes : Pas de suivi
ii. catégorie professionnelle	Cadre : Pas de suivi Non-cadre : Pas de suivi	Cadre : Pas de suivi Non-cadre : Pas de suivi	Cadre : 5,87 heures Non-cadre : 7 heures	Cadre : Pas de suivi Non-cadre : Pas de suivi	Cadre : Pas de suivi Non-cadre : Pas de suivi

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. Type et champ d'application des programmes mis en œuvre et de l'assistance fournie pour la mise à niveau des compétences des employés :					
i. Des séances de formation internes	L'entreprise offre une variété de formations en sécurité et en leadership ainsi que de formations techniques et opérationnelles. Les services d'exploitation minière, d'entretien minier et de l'usine ont une fonction de formation et fournissent des formations spécialisées pour améliorer les compétences des employés.	Formations en leadership, en gestion et en TI et formations techniques et linguistiques	Programmes de développement des dirigeants, coffre à outils du superviseur	Oui	Oui
ii. Le financement de formations externes	Oui	Oui	Oui – atelier, séminaire, formation sur l'hydraulique pour les mécaniciens, formation de premier intervenant pour les pompiers	Oui	Oui
iii. Un retour au travail garanti en cas de longs congés sabbatiques	Si un employé fait une demande de congé sans solde, expliquant les raisons par écrit, sa demande sera évaluée par l'employeur. Dans la mesure où ses tâches le permettent, le congé sans solde sera accordé pour un minimum 1 jour et au maximum 3 mois. L'employé ne recevra ni salaire ni émoluments durant la période accordée de congé sans solde. L'employeur a le droit d'approuver ou de refuser les demandes de congé sans solde.	Oui	Au cas par cas	Au cas par cas	Non
b. Programmes d'aide à la transition fournis pour faciliter l'employabilité future et la gestion de la fin de carrière due à la retraite ou au licenciement :					
i. La préparation à la retraite pour les départs en retraite volontaires	Non	Non	Non	Oui	Non
ii. Le repositionnement pour les personnes souhaitant continuer à travailler	Non	Non	Non	Oui	Non
iii. Les indemnités de licenciement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
iv. Les services de placement	Non	Oui	Non	Oui	Non
v. L'aide (telle que la formation, le conseil) à la transition vers la vie non active	Non	Non	Non	Oui	Non

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une revue de performance et d'évolution de carrière au cours de la période de reporting	Hommes : 100 % Femmes : 100 % Cadre : 100 % Non-cadre : 41 %	Hommes : 100 % Femmes : 100 % Cadre : 100 % Non-cadre : 11 %	Hommes : 100 % Femmes : 100 % Cadre : 100 % Non-cadre : 28 %	Hommes : 100 % Femmes : 100 % Cadre : 100 % Non-cadre : 94 %	Hommes : 100 % Femmes : 100 % Cadre : 100 % Non-cadre : 58 %

Diversité et égalité des chances

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.	IAMGOLD est engagée envers la diversité et l'égalité des chances et cherche à offrir des perspectives d'emploi basées sur les compétences et l'expérience.
		b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.	IAMGOLD est engagée envers la diversité et l'égalité des chances à toutes ses exploitations.
		c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.	L'enjeu se limite aux employés d'IAMGOLD.
103-2	L'approche managériale et ses composantes	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.	Le Code de déontologie et d'éthique d'IAMGOLD exprime notre engagement envers le respect du droit de tous les employés d'obtenir un traitement équitable, l'égalité des chances et un environnement de travail exempt de toute forme de discrimination ou de harcèlement. Notre politique interne en matière de diversité codifie l'importance d'une main-d'œuvre diversifiée, où les droits et les différences des employés sont maintenus et respectés. Chez IAMGOLD, chaque employé a la responsabilité de maintenir un milieu de travail exempt de toute forme de discrimination ou de harcèlement. La politique fournit aussi des lignes directrices spécifiques soulignant l'engagement de l'entreprise à augmenter la diversité de la haute direction et du conseil d'administration.
		b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.	L'objectif de l'approche managériale est d'efficacement remplir l'engagement de l'entreprise à embaucher des employés en fonction de leur rendement et de leurs compétences.
		c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	Norme en matière de diversité Code de déontologie et d'éthique

103-3 Évaluation de l'approche managériale

Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :

i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;

ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;

iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.

Dans le cadre de l'engagement d'IAMGOLD envers la diversité et l'égalité des chances, nous mesurons et surveillons régulièrement l'efficacité de nos efforts pour créer et promouvoir un processus d'embauche équitable et une main-d'œuvre diversifiée. Sur une base annuelle, tous les employés sont tenus de réaliser un module de formation en ligne sur le Code de déontologie. Aucun changement important n'a été apporté à cet enjeu en 2017.

405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés

Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
a. Le pourcentage d'individus présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversité suivantes :					
i. Genre	Hommes : Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social) Femmes : Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social)	Hommes : 91 % Femmes : 9 %	Hommes : Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social) Femmes : Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social)	Hommes : 80 % Femmes : 20 %	Hommes : Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social) Femmes : Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social)
ii. Groupe d'âge :					
moins de 30 ans	Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social)	3 %	Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social)	Non disponible	Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social)
de 30 à 50 ans		72 %			
plus de 50 ans		25 %			
iii. le cas échéant, les autres indicateurs de diversité (tels que les minorités ou les groupes vulnérables)	Non disponible				
b. Le pourcentage d'employés par catégorie professionnelle dans chacune des catégories de diversité suivantes :					
i. Genre	Hommes : 89 % Femmes : 11 %	Hommes : 89 % Femmes : 11 %	Hommes : 90 % Femmes : 10 %	Hommes : 56 % Femmes : 44 %	Hommes : 84 % Femmes : 16 %
ii. Groupe d'âge :					
moins de 30 ans	7 %	14 %	21 %	10%	18 %
de 30 à 50 ans	79 %	80 %	53 %	59 %	62 %
plus de 50 ans	14 %	6 %	26 %	31 %	20 %
iii. Le cas échéant, les autres indicateurs de diversité (tels que les minorités ou les groupes vulnérables)	S. o.				

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes pour chaque catégorie professionnelle	Administratif/technicien Femmes : Non disponible Hommes : 104 223 \$ CA Professionnel/superviseur Femmes : 99 065 \$ CA Hommes : 122 756 \$ CA Directeur Femmes : 133 410 \$ CA Hommes : 147 725 \$ CA Haut dirigeant Femmes : Non disponible Hommes : 303 450 \$ CA	Administratif/technicien Femmes : 42 457 \$ CA Hommes : 57 462 \$ CA Professionnel/superviseur Femmes : 57 299 \$ CA Hommes : 77 518 \$ CA Directeur Femmes : 118 260 \$ CA Hommes : 135 701 \$ CA Haut dirigeant Femmes : Non disponible Hommes : 252 350 \$ CA	Administratif/technicien Femmes : 57 705 \$ CA Hommes : 71 132 \$ CA Professionnel/superviseur Femmes : 78 406 \$ CA Hommes : 96 798 \$ CA Directeur Femmes : 142 602 \$ CA Hommes : 140 923 \$ CA Haut dirigeant Femmes : Non disponible Hommes : Non disponible	Administratif/technicien Femmes : 70 601 \$ CA Hommes : 71 829 \$ CA Professionnel/superviseur Femmes : 93 959 \$ CA Hommes : 94 318 \$ CA Directeur Femmes : 138 367 \$ CA Hommes : 158 470 \$ CA Haut dirigeant Femmes : 359 966 \$ CA Hommes : 341 147 \$ CA	Administratif/technicien Femmes : 19 361 \$ CA Hommes : 33 369 \$ CA Professionnel/superviseur Femmes : 70 589 \$ CA Hommes : 57 196 \$ CA Directeur Femmes : Non disponible Hommes : 122 559 \$ CA Haut dirigeant Femmes : 224 143 \$ CA Hommes : 260 059 \$ CA
b. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité »	Sites d'exploitation et siège social				

Lutte contre la discrimination

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <p>i. le lieu où les impacts se produisent ;</p> <p>ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.</p> <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.</p>	<p>Tous les employés, entrepreneurs et représentants ont le droit de travailler dans un environnement sans discrimination, harcèlement ni violence et où chacun est traité avec respect et dignité.</p> <p>IAMGOLD s'efforce de faire en sorte que les employés, entrepreneurs et représentants d'IAMGOLD Corporation soient tenus de respecter les exigences minimales pour éviter et lutter contre le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail. La norme en matière de discrimination, de harcèlement et de violence au travail s'applique à tous les employés, entrepreneurs et représentants dans le monde, y compris les coentreprises, et à toutes les activités se déroulant sur les lieux où IAMGOLD exerce des activités ou lors de la participation à des activités de la Société ou des événements sociaux.</p> <p>La norme en matière de discrimination, de harcèlement et de violence au travail s'applique à tous les employés, entrepreneurs et représentants dans le monde, y compris les coentreprises, et à toutes les activités se déroulant sur la propriété d'IAMGOLD ou lors de la participation à des activités de la Société ou événements sociaux.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.</p>	<p>Tout employé, entrepreneur ou représentant dont le comportement est discriminatoire, harcelant ou violent s'expose à des mesures disciplinaires incluant, sans s'y limiter, le congédiement pour motif valable et des poursuites en justice. La discrimination en milieu de travail signifie toute action, politique ou différence de traitement (qu'il soit voulu ou non) ayant une incidence néfaste sur une personne en fonction de la race, l'origine ancestrale, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, les croyances (religion), le sexe (y compris l'allaitement naturel et la grossesse), l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'expression sexuelle, l'âge, la situation familiale, un handicap, le casier judiciaire, l'association ou relation avec une personne concernée par un des motifs ci-dessus ou toute autre considération non fondée.</p> <p>IAMGOLD ne tolère aucune forme de discrimination, de harcèlement ou de violence.</p>

c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :

- i. Politiques
- ii. Engagements
- iii. Objectifs et cibles
- iv. Responsabilités
- v. Ressources
- vi. Mécanismes de gestion des plaintes
- vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives

Norme en matière de discrimination, de harcèlement et de violence au travail

103-3 Évaluation de l'approche managériale

Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

- a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :
 - i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;
 - ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;
 - iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.

Il existe un programme sur la violence au travail qui accompagne cette norme. Il comprend des mesures et des procédures pour protéger les travailleurs de la violence en milieu de travail, un moyen d'obtenir une aide immédiate ainsi qu'un processus permettant aux travailleurs de signaler des incidents ou d'exprimer des préoccupations.

En tant qu'employeur, l'entreprise veille à ce que cette norme et le programme à l'appui soient mis en œuvre et maintenus. Tous les travailleurs et superviseurs recevront des informations et des instructions sur le contenu de la norme et du programme.

Les superviseurs sont tenus de respecter cette norme et le programme à l'appui. Les superviseurs ont la responsabilité de s'assurer que les normes et les procédures sont suivies par les travailleurs et que les travailleurs ont l'information dont ils ont besoin pour se protéger. Chaque travailleur doit se conformer à cette norme et au programme à l'appui. Tous les travailleurs sont encouragés à exprimer leurs préoccupations concernant la violence en milieu de travail et à signaler tout incident violent ou toute menace de violence.

Aucun changement important n'a été apporté à ce programme en 2017.

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
Le nombre total de cas de discrimination au cours de la période de reporting (motivés par l'origine ethnique, la couleur de peau, le genre, la religion, les opinions politiques, la nationalité ou l'origine sociale, d'après la définition de l'OIT, ou d'autres formes de discriminations pertinentes impliquant des parties prenantes internes et/ou externes dans le cadre de ses activités au cours de la période de reporting)	0	0	0	0	Non disponible
b. Le statut des cas et les mesures prises concernant :					
i. Les cas examinés par l'organisation	0	0	0	0	0
ii. Les plans de compensation mis en œuvre	0	0	0	0	0
iii. Les plans de compensation ayant été mis en œuvre, dont les résultats sont examinés au cours des procédures d'étude de gestion internes de routine	0	0	0	0	0
iv. Les cas ne faisant plus l'objet de mesures	0	0	0	0	0

Pratiques de sécurité

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <p>i. le lieu où les impacts se produisent ;</p> <p>ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.</p> <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.</p>	<p>IAMGOLD emploie un personnel de sécurité formé lorsque c'est nécessaire, puisque la sécurité et la sûreté ont une importance primordiale pour l'entreprise.</p> <p>Tous les employés et entrepreneurs en sécurité sont tenus de respecter les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).</p> <p>Tous les employés et entrepreneurs en sécurité sont tenus de respecter les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <p>i. Politiques</p> <p>ii. Engagements</p> <p>iii. Objectifs et cibles</p> <p>iv. Responsabilités</p> <p>v. Ressources</p> <p>vi. Mécanismes de gestion des plaintes</p> <p>vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</p>	<p>Le personnel de sécurité d'IAMGOLD, y compris les entrepreneurs, reçoit une formation alignée sur les politiques et procédures d'IAMGOLD en matière de droits de la personne. La formation intègre les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).</p> <p>Il est impératif que le personnel de sécurité d'IAMGOLD, y compris les entrepreneurs, respecte les PVSDH et agisse de façon éthique.</p> <p>Politique en matière de droits de la personne</p>
103-3	Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <p>i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;</p> <p>ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;</p> <p>iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.</p>	<p>La norme en matière de sûreté d'entreprise s'assure qu'un audit annuel est effectué pour traiter les risques majeurs de sûreté. Ces audits veillent à ce que nos procédures de sûreté soient conformes à la stratégie et aux normes de l'entreprise ainsi qu'à la législation et aux réglementations.</p> <p>IAMGOLD effectue aussi une inspection annuelle des registres de formation des fournisseurs privés de services de sécurité pour assurer leur conformité à la formation sur les PVSDH ainsi qu'aux formations de mise à jour. La formation sur les PVSDH est fournie par un tiers à des membres clés de la direction et aux surintendants.</p> <p>Aucun changement important n'a eu lieu en 2017.</p>

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. Le pourcentage de membres du personnel de sécurité ayant reçu une formation formelle aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme et leur application à la sécurité	100 %	85 %	Sans objet	Sans objet	Afrique de l'Ouest seulement : 100 %
b. Si les exigences de formation s'appliquent aux organisations tierces qui fournissent du personnel de sécurité	Oui	Oui	Sans objet	Sans objet	Afrique de l'Ouest seulement : Oui

Droits des peuples autochtones

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.	Le respect des droits des peuples autochtones est fondamental pour IAMGOLD, surtout en ce qui concerne les activités qui pourraient avoir une incidence sur ces communautés.
		b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.	IAMGOLD déploie des efforts pour que ses employés et entrepreneurs respectent les droits des peuples autochtones.
		c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.	IAMGOLD déploie des efforts pour que ses employés et entrepreneurs respectent les droits des peuples autochtones.
103-2	L'approche managériale et ses composantes	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.	La gouvernance des relations avec les communautés touchées par nos exploitations est informée par la vision Zéro Incident d'IAMGOLD et, ultimement, est supervisée par le conseil d'administration, par l'entremise du comité sur la sécurité, l'environnement et les réserves. Grâce à cette structure, la vision Zéro Incident d'IAMGOLD reçoit la direction et les ressources nécessaires. Chacun de nos sites gère son propre budget de relations et de développement communautaire. Pour ce faire, ils se fondent sur notre politique de développement durable et, plus précisément, sur notre cadre conceptuel en développement durable qui donne des lignes directrices détaillées sur les meilleures pratiques concernant la communauté et en développement communautaire.
		b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.	En ce qui concerne nos communautés hôtes, IAMGOLD a pour objectif d'aller au-delà de l'initiative Zéro Incident et de fournir des améliorations concrètes aux communautés. Nos objectifs sont de développer les capacités, favoriser la croissance économique, contribuer partout où c'est possible à la santé, l'éducation, le sport et la culture, et travailler en partenariat avec les communautés locales.
		c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	En tant qu'entreprise, nous intégrons les lignes directrices et normes suivantes à notre approche en relations avec la communauté : la Société financière internationale (IFI), l'International Council on Mining and Metals (ICMM), le programme Vers le développement minier durable (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC) ainsi que les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).

103-3 Évaluation de l'approche managériale

Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :

i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;

ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;

iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.

IAMGOLD veille à ce que son équipe dévouée en relations avec la communauté entretienne un dialogue en continu avec la communauté locale pour promouvoir la confiance et la transparence. Toutes nos exploitations ont un mécanisme de plaintes en place pour assurer que les problèmes signalés sont résolus promptement. Aucun changement important n'a eu lieu en 2017.

411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. Le nombre total de cas de violations identifiés des droits des peuples autochtones au cours de la période de reporting	Aucun	Aucun	Aucun		Aucun
b. Pour les incidents identifiés, le statut des cas et les mesures prises concernant :					
i. les cas examinés par l'organisation	S. o.	S. o.	S. o.		S. o.
ii. les plans de compensation mis en œuvre	S. o.	S. o.	S. o.		S. o.
iii. les plans de compensation ayant été mis en œuvre, dont les résultats sont examinés au cours des procédures d'étude de gestion internes de routine	S. o.	S. o.	S. o.		S. o.
iv. les cas ne faisant plus l'objet de mesures	S. o.	S. o.	S. o.		S. o.

MM5 Nombre total d'exploitations situées dans les territoires de peuples autochtones, ou à proximité de ces derniers; nombre et pourcentage d'exploitations ou de sites à l'égard desquels il existe des ententes formelles avec les collectivités autochtones

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
Si les exploitations sont situées dans les territoires de peuples autochtones, ou à proximité de ces derniers	Oui. Il y a un village à moins d'un kilomètre d'une fosse à ciel ouvert : Royal Hill.	L'exploitation minière est exclusivement réalisée à l'intérieur du périmètre du site clôturé. Nous avons mené des négociations avec les propriétaires fonciers pour ouvrir une nouvelle fosse satellite dans la zone d'activités d'exploitation de nos permis.	Oui
S'il existe des ententes formelles avec les collectivités autochtones	Il y a un protocole en place pour gérer les activités d'exploitation minière artisanale sur la propriété. Il n'existe aucune entente formelle sur d'autres sujets.	Oui, il y a des ententes formelles dans le cadre du protocole d'entente (2008 et 2012) pour la mise en œuvre et l'agrandissement des activités minières. Nous avons d'autres ententes pour développer les communes (plans communaux de développement) touchées par l'entreprise, ainsi que le conseil régional du Sahel (plan régional de développement).	Non

Évaluation des droits de l'homme

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.	IAMGOLD s'engage à établir une culture organisationnelle qui respecte les droits de la personne reconnus internationalement, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, et les quatre principes et droits fondamentaux au travail consacrés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
		b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.	IAMGOLD déploie des efforts pour faire en sorte que tous ses employés et entrepreneurs respectent les principes de droits de la personne, y compris dans le cadre de la politique d'approvisionnement.
		c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.	IAMGOLD déploie des efforts pour faire en sorte que tous ses employés et entrepreneurs respectent les principes de droits de la personne, y compris dans le cadre de la politique d'approvisionnement.
103-2	L'approche managériale et ses composantes	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.	IAMGOLD a une politique de développement durable qui intègre les droits de la personne. Le cadre conceptuel en développement durable fournit des directives spécifiques pour mettre en place la politique de façon uniforme et selon les meilleures pratiques à tous les sites. Un programme de deux ans sur les droits de la personne a été lancé en 2009 avec l'aide de l'organisme sans but lucratif Business for Social Responsibility. En 2010, des programmes de formation visant à déterminer, protéger et respecter les droits de la personne ont été lancés à toutes les exploitations d'IAMGOLD sauf une.
		b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.	L'objectif de l'approche managériale est de s'assurer que les droits de la personne de toutes les parties prenantes des exploitations d'IAMGOLD sont respectés.
		c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	Politique en matière de droits de la personne
103-3	Évaluation de l'approche managériale	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.	IAMGOLD veille à ce que son équipe dévouée en relations avec la communauté entretienne un dialogue en continu avec la communauté locale pour promouvoir la confiance et la transparence. Toutes les exploitations ont un mécanisme de plaintes en place pour assurer que les problèmes signalés sont résolus promptement. Aucun changement important n'a eu lieu en 2017.

412-1

Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Le nombre total et le pourcentage d'opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations de l'impact sur les droits de l'homme, par pays	Aucun contrôle du respect des droits de la personne n'a été effectué à Rosebel durant l'année de déclaration.	Le processus est effectué par des organismes publics. Toutefois, notons la présence de représentants des droits de la personne (associations/ONG ou services de l'État) durant les négociations de réinstallation, le comité de suivi de la réinstallation et le comité de communication de la mine Essakane. Nous avons invité le directeur régional des droits de la personne ainsi que des associations de protection des populations et des droits de la personne à visiter la mine et ses installations et à constater les réalisations sociales.	Aucun contrôle du respect des droits de la personne n'a été effectué à Westwood durant l'année de déclaration.

412-2

Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Le nombre total d'heures de la période de reporting consacrées à la formation aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme qui sont pertinentes pour les opérations	Tous les employés (70) et entrepreneurs (65) en sécurité ont reçu la formation sur les principes volontaires sur les droits de l'homme. 135 employés et entrepreneurs ont pris part à la formation, représentant un total de 130 heures.	Le processus est effectué par des organismes publics. Toutefois, notons la présence de représentants des droits de la personne (associations/ONG ou services de l'État) durant les négociations de réinstallation, le comité de suivi de la réinstallation et le comité de communication de la mine Essakane. Nous avons invité le directeur régional des droits de la personne ainsi que des associations de protection des populations et des droits de la personne à visiter la mine et ses installations et à constater les réalisations sociales.	Aucun
b. Le pourcentage d'employés formés au cours de la période de reporting sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme qui sont pertinentes pour les opérations	Au cours de la période de reporting, il y avait en moyenne 1149 employés, dont 70 ont été formés. Le pourcentage d'employés formés au cours de la période de reporting est donc de 6 %.	300 personnes formées pendant 40 heures, étalées dans le temps	Aucun

412-3

Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
a. Le nombre total et le pourcentage d'accords et de contrats d'investissement important incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme (qui ont permis à l'organisation de détenir des parts dans une autre entité ou de lancer un projet d'investissement de capitaux significatif au plan financier)	Aucun accord d'investissement important n'a été signé durant la période de reporting.	Données non suivies.	Aucun
b. La définition utilisée pour « accords et contrats d'investissement importants »	Un accord qui a permis à l'organisation de détenir des parts dans une autre entité ou de lancer un projet d'investissement de capitaux significatif au plan financier.	Non disponible	Sans objet

Communautés locales

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires. <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.</p>	<p>Le respect des communautés locales revêt une importance fondamentale pour IAMGOLD.</p> <p>IAMGOLD déploie des efforts pour faire en sorte que tous ses employés et entrepreneurs respectent les communautés locales et pour limiter au minimum les impacts de ses activités sur les communautés.</p> <p>IAMGOLD déploie des efforts pour faire en sorte que tous ses employés et entrepreneurs respectent les communautés locales et pour limiter au minimum les impacts de ses activités sur les communautés.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>La gouvernance des relations avec les communautés touchées par nos exploitations est guidée par la vision Zéro Incident d'IAMGOLD et, ultimement, est supervisée par le conseil d'administration, par l'entremise du comité sur la sécurité, l'environnement et les réserves. Grâce à cette structure, la vision Zéro Incident d'IAMGOLD reçoit la direction et les ressources nécessaires. Chacun de nos sites gère son propre budget de relations et de développement communautaire. Pour ce faire, ils se fondent sur notre politique de développement durable et, plus précisément, sur notre cadre conceptuel en développement durable qui donne des lignes directrices détaillées sur les meilleures pratiques concernant la communauté et en développement communautaire.</p> <p>En ce qui concerne nos communautés hôtes, IAMGOLD a pour objectif d'aller au-delà de l'initiative Zéro Incident et de fournir des améliorations concrètes aux communautés. Nos objectifs sont de développer les capacités, favoriser la croissance économique, contribuer partout où c'est possible à la santé, l'éducation, le sport et la culture, et travailler en partenariat avec les communautés locales.</p> <p>En tant qu'entreprise, nous intégrons les lignes directrices et normes suivantes à notre approche en relations avec la communauté : norme de la Société financière internationale (IFC), l'International Council on Mining and Metals (ICMM), le programme Vers le développement minier durable (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC) ainsi que les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).</p>
103-3	Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale. 	<p>IAMGOLD veille à ce que son équipe dévouée en relations avec la communauté entretienne un dialogue en continu avec la communauté locale pour promouvoir la confiance et la transparence. Toutes nos exploitations ont un mécanisme de plaintes en place pour assurer que les problèmes signalés sont résolus promptement. Aucun changement important n'a eu lieu en 2017.</p>

Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
a. Le pourcentage d'opérations avec mise en œuvre de l'implication de la communauté locale, des évaluations des impacts et/ou de programmes de développement, notamment l'utilisation :					
i. D'évaluations des impacts sociaux, comprenant des évaluations de l'impact de genre, d'après des processus participatifs	Oui. Des évaluations des impacts ont été réalisées en 2012 et revues en 2004. En 2014, une étude de perception a été effectuée. Il y a actuellement une évaluation des besoins en cours pour saisir les changements et simplifier les stratégies d'engagement.	Voir l'étude de la Direction générale de l'économie et de la planification (DREP) sur l'amélioration des conditions de vie, les études socioéconomiques spécifiques (PAR 2, PAR 1), l'étude d'INSUCO.	Aucune		Mali : non disponible Sénégal : non disponible Colombie : Quatre rencontres communautaires avec des gens d'El Zancudo et de Sitio Viejo ont eu lieu; au total, 180 personnes ont participé. Brésil : non disponible Ontario : non disponible Pérou : non disponible Québec : non disponible Suriname : processus d'EIES en cours pour Saramacca Burkina Faso : non disponible
ii. Des évaluations et de la surveillance constante des impacts environnementaux	Rosebel a effectué une évaluation des impacts environnementaux, et il y a actuellement des programmes de surveillance environnementale de la faune sauvage, de la vie aquatique et des eaux de surface et souterraines, en fonction des résultats de cette étude.	Diverses surveillances du Bureau national des évaluations environnementales (BUNEE), audit ISO 14001 <ul style="list-style-type: none"> • Mesure de vibrations dans les villages à proximité ; mesures réalisées en présence des communautés • Mesure du bruit • Comité permanent sur les polluants, et attentes des conseils villageois de développement de la commune de Falagountou 	La surveillance est effectuée conformément aux réglementations fédérales et provinciales. Elle est effectuée à l'intérieur de l'échéance voulue.		Mali : non disponible Sénégal : non disponible Colombie : Nous avons fait un suivi des conditions des eaux dans les zones d'exploration; nous avons effectué deux études à différents moments dans le but de recueillir des données sur la qualité de l'eau avant et après le début du processus de forage. Nous avons aussi effectué des travaux de réhabilitation de certaines zones près des criques en plantant des arbres, avec l'aide des communautés locales d'El Zancudo et de Sitio Viejo. Brésil : non disponible Ontario : non disponible Pérou : 100 % Québec : non disponible Suriname : processus d'EIES en cours pour Saramacca Burkina Faso : non disponible

<p>iii. De la divulgation publique des résultats des évaluations des impacts sociaux et environnementaux</p>	<p>Oui. L'évaluation des impacts environnementaux a été réalisée en 2012 et publiée cette même année.</p>	<p>Par l'entremise d'organisations, comme le comité de communication de la mine Essakane (CCME), le comité de Falagountou sur les polluants, le rapport du Ministère des Mines, le rapport du programme de gestion opérationnelle, sociale et environnementale</p>	<p>Les résultats de la surveillance sont accessibles au public.</p>	<p>Mali : non disponible Sénégal : non disponible Colombie : Présentation à l'autorité environnementale CORANTIOQUIA d'un rapport sur nos réalisations liées aux pratiques environnementales. Les résultats du rapport ont été présentés à la communauté locale durant nos rencontres régulières. Brésil : non disponible Ontario : non disponible Pérou : 100 % Québec : non disponible Suriname : processus d'EIES en cours pour Saramacca Burkina Faso : non disponible</p>
<p>iv. De programmes de développement des communautés locales fondés sur les besoins des communautés locales</p>	<p>Oui. Programme de développement communautaire ajusté en fonction de l'étude récente sur la perception des communautés et de l'évaluation en 2014. Nous effectuons actuellement une nouvelle évaluation des besoins.</p>	<p>Oui, par l'entremise des plans communaux de développement (PCD) et des plans régionaux de développement (PRD). En collaboration avec les populations, cette évaluation a donné lieu à l'identification et à la priorisation des besoins en investissement : éducation, santé, agriculture, environnement, infrastructures économiques, eau, développement des compétences des fournisseurs, soutien aux foyers vulnérables, assainissement, accès à l'énergie</p>	<p>La mine Westwood prend part à la culture, aux sports, à l'éducation et à la santé des communautés locales.</p>	<p>Mali : non disponible Sénégal : non disponible Colombie : non disponible Brésil : non disponible Ontario : non disponible Pérou : 100 % Québec : non disponible Suriname : non disponible Burkina Faso : non disponible</p>

<p>v. De programmes d'implication des parties prenantes fondés sur l'identification de ces dernières</p>	<p>Oui, l'identification des parties prenantes est effectuée régulièrement en cas de changement de la dynamique, et l'engagement est ajusté en conséquence.</p>	<p>Le programme de renforcement des entreprises locales, le programme d'appui à l'éducation à la formation professionnelle au profit des élèves, des enseignants et des jeunes, le programme d'appui aux activités des jeunes (sports et culture), le programme d'appui aux activités des femmes (micro-crédit, sensibilisation sur les fléaux sociaux etc.), le programme d'appui aux ménages vulnérables, le programme de sécurité alimentaire, le développement des jardins maraîchers au profit des femmes, le programme de recheptelisation des ménages vulnérables, les activités génératrices au profit des femmes, le fonds Fer pour le financement des projets des jeunes et des femmes</p>	<p>Non disponible</p>		<p>Mali : non disponible Sénégal : non disponible Colombie : De nombreuses rencontres et visites guidées aux zones d'exploration et de forage avec les parties prenantes pour expliquer le processus et répondre aux questions. Brésil : non disponible Ontario : non disponible Pérou : 100 % Québec : non disponible Suriname : non disponible Burkina Faso : non disponible</p>
<p>vi. De comités et de procédures de consultation de la communauté locale au sens large qui incluent les groupes vulnérables</p>	<p>Oui. Nous avons des comités de consultation dans toutes les communautés d'intérêt, spécialement axés sur les jeunes (développement des compétences des jeunes) et les femmes (programmes spéciaux de formation)</p>	<p>Comités de suivi de la réhabilitation 1 et 2, comité de communication de la mine Essakane (CCME), visite communautaire, visites de la direction, rapport de RSE, rapport au Ministère des Mines, enquêtes publiques</p>	<p>Des rencontres périodiques sont établies pour rencontrer la communauté.</p>		<p>Non disponible</p>
<p>vii. De comités d'entreprise, de comités de santé et de sécurité au travail et d'autres organes de représentation des travailleurs visant à gérer les impacts</p>	<p>Il y a des comités de consultation représentant l'entreprise dans toutes les communautés d'intérêt.</p>	<p>Comité sur l'environnement, la santé et la sécurité</p>	<p>Un comité de santé et sécurité a été mis en place au site minier.</p>		<p>Mali : non disponible Sénégal : non disponible Colombie : rencontres communautaires régulières et comités de santé et de sécurité au travail Brésil : non disponible Ontario : non disponible Pérou : non disponible Québec : non disponible Suriname : non disponible Burkina Faso : non disponible</p>

viii. De mécanismes officiels de gestion des plaintes de la communauté locale	Oui. Nous avons un mécanisme approuvé de plaintes qui traite et gère toutes les plaintes.	Oui, il y a un mécanisme de gestion des plaintes (procédures et lignes directrices liées aux plaintes).	Non disponible		Mali : non disponible Sénégal : Registre de plaintes Colombie : non disponible Brésil : non disponible Ontario : non disponible Pérou : non disponible Québec : non disponible Suriname : non disponible Burkina Faso : non disponible
---	---	---	----------------	--	--

413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. Les activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales, notamment :					
i. Le lieu géographique des sites d'activité	Oui, district de Brokoponde	Oui, les activités sont réalisées à l'intérieur du site. Périmètre clôturé.	Aucune		Mali : non disponible Sénégal : Registre de plaintes Colombie : non disponible Brésil : non disponible Ontario : non disponible Pérou : non disponible Québec : non disponible Chibougamau Suriname : non disponible Burkina Faso : non disponible
ii. Si oui, décrire les impacts négatifs potentiels et réels significatifs des activités	Oui. Toutefois, tous les impacts possibles sont gérés soigneusement par un engagement préalable et/ou une évaluation scientifique, s'il y a lieu. Des plans d'évaluation et de gestion des impacts ont été élaborés et mis en œuvre pour identifier et atténuer ces impacts. Le bruit et les vibrations d'une des fosses sont clairement perceptibles dans le village le plus près. Les villageois et l'entreprise utilisent la même route d'accès, ce qui engendre des accumulations excessives de poussière. L'infrastructure de l'entreprise limite l'accès des villageois aux zones de chasse, de pêche, de coupe et d'exploitation minière artisanale en raison d'accords sur les terres.	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de terres cultivables • Génération de poussière, de bruit et de vibrations • Diminution de la ressource en eau 	Sans objet		Non disponible

MM6

Nombre et description de tout conflit significatif lié à l'usage du territoire ou au droit coutumier des collectivités locales ou des peuples autochtones

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Exploration</u>
Nombre de conflits significatifs liés à l'utilisation du territoire ou de ressources des communautés locales et des peuples autochtones associées aux activités actuelles, planifiées ou proposées	Au cours l'année, nous étions confrontés à l'enjeu récurrent de l'accès des exploitants miniers artisanaux aux ressources naturelles. Cet enjeu a donné lieu à un conflit de la part des exploitants miniers artisanaux à l'une de nos communautés d'intérêt, New Koffiekamp, concernant une zone à exploiter sur la concession de Rosebel.	Aucune, mais le registre des conflits fait état de 40 conflits mineurs.	Aucune	Non disponible
Décrire la nature de ces conflits	Le conflit était une revendication de membres de la communauté d'un village à proximité de la mine, sur la propriété.	Détails des conflits : achats et services (13), animaux (6), impacts du sautage (5), champs, (4), exploitation minière artisanale (2), emploi (2), eau (1), puits (1), poussière (1), mais zéro plainte sur les droits coutumiers des peuples autochtones.	Sans objet	Non disponible
Statut des conflits liés à l'utilisation du sol, aux droits coutumiers des communautés locales et aux peuples indigènes	Le conflit a été réglé par un protocole de partenariat avec toutes les parties prenantes pertinentes, notamment les dirigeants du village, le gouvernement du Suriname, les exploitants miniers artisanaux et les organismes d'application de la loi.	Tous les conflits ont été traités et fermés, sauf ceux liés aux impacts du sautage, pour lesquels un comité spécial a été mis sur pied en collaboration avec les communautés afin de trouver la meilleure solution.	Sans objet	Non disponible
Définition d'un conflit important	Nous classons les conflits sur une échelle de 1 à 5, et les conflits de niveau 4 ou 5 sont considérés comme des conflits « importants ». Un conflit de niveau 4 serait un conflit qui occasionnerait des manifestations, des arrestations ou des allégations de violation des droits de la personne, tandis qu'un conflit de niveau 5 donnerait lieu à une audience devant un tribunal international ou de très importantes manifestations causant des blessures graves ou la mort.			

MM7

Mesures dans lesquelles des mécanismes de plaintes ont été utilisés afin de résoudre les contestations liées à l'usage du territoire ou au droit coutumier des collectivités locales ou des peuples autochtones

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Exploration</u>
Quelles mesures ont été prises pour résoudre les conflits liés à l'utilisation du sol, aux droits coutumiers des communautés locales et aux peuples indigènes ?	Il n'avait aucun conflit durant l'année lié à l'utilisation du sol.	Recensement des biens par un organisme indépendant, mise en place d'un comité de négociation aboutissant à des ententes de compensations autour de : remplacements des champs, compensation financière, mise en œuvre d'un programme de restauration des moyens de subsistance (labour, fourniture d'engrais et de semences, accompagnement technique).	Il n'avait aucun conflit durant l'année lié à l'utilisation du sol.	Non disponible
Les procédures de plaintes ont-elles été utilisées ?	Sans objet	Oui, la procédure des plaintes a été utilisée. Réception de la plainte (téléphone, rencontre, lettre, etc.), information au plaignant que la plainte sera analysée, analyse de la plainte, proposition de solution, validation de la solution, mise en œuvre de la solution, acceptation des solutions mises en œuvre, clôture de la plainte	Sans objet	Non disponible
Quel était le résultat des procédures utilisées ?	Sans objet	Toutes les plaintes enregistrées ont été traitées et majoritairement fermées. Les plaintes non résolues sont essentiellement liées aux impacts du sautage pour lesquels un comité spécial a été mis en place avec les communautés afin de trouver la meilleure solution. Il y a aussi quelques plaintes liées aux champs dont la résolution est en cours.	Sans objet	Non disponible

Exploitation minière artisanale

103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires. <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.</p>	<p>L'exploitation minière artisanale peut être difficile à éviter dans des zones où la réglementation publique à cet effet est minimale ou inexistante. IAMGOLD reconnaît les impacts négatifs de ces activités et déploie des efforts pour les réduire à ses sites.</p> <p>L'enjeu se limite aux endroits où nous détenons des sites en exploitation.</p> <p>L'enjeu se limite aux endroits où nous détenons des sites en exploitation.</p>
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>IAMGOLD déploie des efforts pour faire en sorte que nos exploitations coexistent harmonieusement avec les exploitants miniers artisanaux, incluant de fournir à ces derniers des formations sur les méthodes sécuritaires de manutention des produits chimiques. Nous avons un certain nombre d'accords en place avec des exploitants miniers artisanaux à l'échelle mondiale.</p> <p>L'objectif de cette approche est d'assurer que les bonnes pratiques en santé et sécurité sont respectées et que l'impact sur l'environnement est minimal.</p> <p>En tant qu'entreprise, nous intégrons les lignes directrices et normes suivantes à notre approche en relations avec la communauté : la Société financière internationale (IFI), l'International Council on Mining and Metals (ICMM), le programme Vers le développement minier durable (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC) ainsi que les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).</p>
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale. 	<p>IAMGOLD veille à ce que son équipe dévouée en relations avec la communauté entretienne un dialogue en continu avec la communauté locale pour promouvoir la confiance et la transparence. Toutes nos exploitations ont un mécanisme de plaintes en place pour assurer que les problèmes signalés sont résolus promptement. Aucun changement important n'a eu lieu en 2017.</p>

MM8

Nombre (et pourcentage) de sites d'exploitation de l'entreprise sur lesquels, ou à proximité desquels, se déroulent des activités minières artisanales ou à petite échelle (ASM); risques associés à ces activités et mesures prises pour les gérer ou les atténuer.

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
Indiquer les endroits où l'exploitation minière artisanale a lieu, aux sites de l'entreprise ou à proximité, ou là où elle présente des risques pour les exploitations de l'entreprise	South Royal Hill 4, parc à résidus 2, Mayo 2, à proximité de New Koffiekamp, mais à la concession 5	Nous surveillons les activités d'exploitation minière artisanale à proximité de la mine et nous offrons un soutien aux leaders et aux associations pour les sensibiliser et assurer une meilleure gestion de l'assainissement.	Sans objet
Signaler le nombre de sites d'exploitation minière artisanale sur le site ou à proximité et décrire la situation	Il y a 13 sites d'exploitation minière artisanale sur le site ou à proximité. Les groupes représentent environ 100 personnes.	Environ 5, mais le nombre change souvent.	Nous avons un plan de mesures d'urgence en place, couvrant les différents risques environnementaux ainsi que les risques en santé et sécurité. Le plan de mesures d'urgence décrit les divers risques ainsi que les mesures prises pour les gérer et les atténuer. Le plan est revu tous les deux ans.
Identifier la nature des risques (répondre oui ou non aux enjeux ci-dessous et fournir une brève description, incluant les mesures prises pour gérer et atténuer ces risques) :			
i. Risques environnementaux (par exemple : pollution au mercure et au cyanure, décharge de résidus dans les réseaux hydrographiques)	<p>Risques : utilisation du mercure, gestion inappropriée des déchets dans une exploitation minière artisanale</p> <p>Mesures d'atténuation : limitation de la zone et du nombre d'exploitations minières artisanales sur la propriété. Attribution de zones de stériles et de résidus spécialement désignées. Partage des connaissances avec les exploitants miniers artisanaux pour limiter et contenir leur impact</p>	<p>Risques : ouverture de carrière, creusage de trous profond, éboulement, pollution de l'eau et de l'air due à l'utilisation des produits chimiques tels le cyanure et le mercure</p> <p>Mesures d'atténuation : information, sensibilisation par l'Association des orpailleurs appuyée financièrement par l'entreprise pour mener ces activités de prévention.</p>	<p>Risques : sans objet</p> <p>Mesures d'atténuation : sans objet</p>
ii. Risques et accès des équipes de sécurité	<p>Risques : Non, toutes les zones sont accessibles.</p> <p>Mesures d'atténuation : sans objet</p>	<p>Risques : agressions physique ou verbale, risque de tomber dans un trou, difficultés d'accès, risques d'éboulement des galeries des orpailleurs</p> <p>Mesures d'atténuation : information, participation des leaders communautaires, participation des orpailleurs</p>	<p>Risques : sans objet</p> <p>Mesures d'atténuation : sans objet</p>
iii. Risques pour la santé	<p>Risques : oui, déchets ménagers et huile</p> <p>Mesures d'atténuation : allocation de zones spécialement désignées pour les déchets ménagers et l'huile</p>	<p>Risques : contamination par les polluants, poussière, chutes pouvant mener à la mort</p> <p>Mesures d'atténuation : information, participation des leaders communautaires, participation des orpailleurs, soutien pour une sensibilisation et une meilleure prise en charge sanitaire, installation de latrines, etc.</p>	<p>Risques : sans objet</p> <p>Mesures d'atténuation : sans objet</p>
Si vous avez répondu « oui » à l'un des risques ci-dessus, quelles mesures ont été prises pour gérer et atténuer ces risques ?	Il y a des consultations en cours sur la plateforme collaborative des multiples parties prenantes, qui comprend les exploitants miniers artisanaux, le gouvernement et la mine Rosebel. Dans ce contexte, des solutions de rechange à l'exploitation minière artisanale sont discutées. Dans les cas où l'exploitation minière artisanale est tolérée à la concession de Rosebel, des protocoles signés sont mis en œuvre afin de contrôler et d'atténuer les risques identifiés. Cette plateforme fournit aussi une occasion d'engagement constructif avec les exploitants miniers artisanaux.	IAMGOLD encourage l'association des exploitants miniers artisanaux à participer à des séances de sensibilisation sur les risques liés à l'utilisation de produits chimiques, le travail des enfants et la pollution de l'eau.	Sans objet

Réinstallation

103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires. <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.</p>	<p>Par la nature de l'exploitation minière, les activités de production nécessitent intrinsèquement une utilisation et une transformation du sol. IAMGOLD s'engage à réinstaller ses sites d'une façon sécuritaire et durable pour l'environnement et les communautés locales.</p> <p>IAMGOLD s'efforce de limiter la réinstallation de communautés dans la mesure du possible.</p> <p>Voir ci-dessus.</p>
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>La norme en matière de développement durable d'IAMGOLD définit la nécessité d'un plan de fermeture dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social requise à chaque site. Le plan de fermeture doit décrire la stratégie proposée du site pour la transition à un état stable à la fin des activités minières commerciales, et il sera élaboré sous la direction de l'équipe de santé, sécurité et développement durable du siège social, en coordination avec la direction du site et l'équipe d'exploitation.</p> <p>L'objectif de l'approche managériale est de s'assurer que chaque site dispose d'un plan exhaustif pour la réhabilitation de la concession minière qui répond à toutes les exigences de la norme de fermeture de l'entreprise.</p> <p>En tant qu'entreprise, nous intégrons les lignes directrices et normes suivantes à notre approche en relations avec la communauté : norme de la Société financière internationale (IFC), l'International Council on Mining and Metals (ICMM), le programme Vers le développement minier durable (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC) ainsi que les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH). Plus précisément, notre politique de réinstallation utilise la norme de performance 5 des directives de l'IFC et dispose de lignes directrices exhaustives sur l'engagement communautaire afin d'assurer un processus participatif pour toutes les parties prenantes.</p>
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale. 	<p>IAMGOLD veille à ce que son équipe dévouée en relations avec la communauté entretienne un dialogue en continu avec la communauté locale pour promouvoir la confiance et la transparence. Toutes nos exploitations ont un mécanisme de plaintes en place pour assurer que les problèmes signalés sont résolus promptement. Aucun changement important n'a eu lieu en 2017.</p>

MM9

Sites où des réinstallations ont eu lieu, nombre de foyers réinstallés pour chaque occasion, et impacts de la réinstallation sur les moyens de subsistance

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>
Y a-t-il eu des réinstallations de communautés ?	Non	Non	Non
Pour chaque réinstallation, fournir les renseignements suivants :			
i. Le nombre de foyers touchés par le programme de réinstallation. Si le nombre n'est pas disponible, combien de personnes étaient touchées ?	Sans objet		
ii. Quels processus de consultation et mesures ont été mis en place pour rétablir la communauté touchée ?			
iii. Quel était le processus pour atténuer les impacts de la réinstallation ?			
iv. Quels ont été les résultats concernant les moyens de subsistance, y compris l'utilisation durable du sol ?			
v. Y a-t-il eu des conflits importants liés à la réinstallation et aux processus utilisés pour régler les problèmes restants ? Si oui, les décrire.			

Planification de la fermeture

103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.

Un gisement économique est considéré comme n'étant pas infini, et l'exploitation active finira par se terminer. IAMGOLD s'engage envers la fermeture minière responsable.

À la fermeture, certaines composantes minières demeureront en place et pourraient transformer de façon permanente la topographie existante. Il s'agit principalement de parcs à résidus, de haldes à stériles et d'ouvrages liés aux fosses à ciel ouvert et souterraines. Les efforts de réhabilitation sont orientés vers une utilisation finale du sol adéquate, conformément aux critères de fermeture convenus, comme la stabilité physique, chimique et biologique.

b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :
i. le lieu où les impacts se produisent ;
ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires.

Le périmètre de l'enjeu comprend toutes les exploitations gérées par IAMGOLD. Il est attendu que les plans de fermeture des projets avancés d'exploration et de mise en valeur, et les sites fermés respectent ou aillent au-delà des lois et réglementations pertinentes.

c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu.

Les projets en coentreprise où IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.

103-2 L'approche managériale et ses composantes

a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu.

Les plans de fermeture sont exigés à toutes les exploitations d'IAMGOLD. La plupart des plans de fermeture sont régulièrement mis à jour au cours de la durée de vie de la mine (DVM). Les plans de fermeture minière sont mis à jour tous les 5 ans pour les sites d'exploitation ou en fonction des règlements de la direction. La réhabilitation progressive est fortement encouragée, lorsqu'elle est possible.

b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale.

Le but de la gestion est de :

- Se conformer à toutes les exigences réglementaires applicables ;
- Se préparer adéquatement pour la transition d'exploitation à la fermeture afin d'assurer que les aspects environnementaux et sociaux sont pris en compte et qu'un financement suffisant est prévu ;
- Mettre en place les activités de réhabilitation et surveiller leur efficacité.

	<p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	IAMGOLD élabore une norme interne de fermeture décrivant en plus de détails les exigences de fermeture définies dans la norme en matière de développement durable d'IAMGOLD.
103-3	<p>Évaluation de l'approche managériale</p> <p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale. 	<p>"En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD adhère au cadre sur la fermeture de mines de VDMD.</p> <p>Les plans fermeture sont en cours de mise à jour à nos sites.</p>

MM10 Nombre et pourcentage d'exploitations ayant un plan de fermeture

Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
Plan de fermeture (oui/non, date de la dernière mise à jour, statut)	Oui, 2014, mise à jour en cours	Oui, 2013, mise à jour en cours	Oui, 2016, actif
Pourcentage d'exploitations ayant un plan de fermeture	100 %. Les plans de fermeture minière sont régulièrement revus et mis à jour et aident à documenter les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI), qui est mise à jour au moins annuellement.		

Politiques publiques

103-1	<p>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent. b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires. c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu. 	<p>Comme c'est le cas avec nos communautés hôtes, IAMGOLD déploie des efforts pour maintenir de bonnes relations par l'entremise d'un dialogue continu avec les gouvernements hôtes afin de promouvoir la confiance et la transparence.</p> <p>Cet enjeu se limite à nos exploitations et à nos activités.</p> <p>Cet enjeu se limite à nos exploitations et à nos activités.</p>
103-2	<p>L'approche managériale et ses composantes</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu. b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale. c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>Cet enjeu se limite à nos exploitations et à nos activités. Pour des questions de principe et de politique, IAMGOLD ne verse pas de contribution à des partis politiques, à des politiciens ou à des institutions affiliées.</p> <p>Aucune revue de l'approche managériale en 2017.</p> <p>IAMGOLD élabore une norme de fermeture interne qui fournit plus de détails sur les exigences de fermeture établies dans la norme en matière de développement durable d'IAMGOLD.</p>

103-3 Évaluation de l'approche managériale

Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :

i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;

ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;

iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale.

En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD adhère au [cadre VDMD sur la fermeture de mines](#).

Des plans de fermeture sont en cours de mise à jour à nos sites.

415-1 Contributions politiques

<u>Éléments d'information nécessaires</u>	<u>Rosebel</u>	<u>Essakane</u>	<u>Westwood</u>	<u>Siège social</u>	<u>Exploration</u>
a. La valeur monétaire totale des contributions politiques financières et en nature distribuées directement et indirectement, ventilée par l'organisation par pays et destinataire/bénéficiaire	0	0	0	0	0
b. Le cas échéant, les modalités d'estimation de la valeur monétaire des contributions en nature	Sans objet				